

DECLARATION ENVIRONNEMENTALE DE L'IBW 2011-2013

Données 2010

La présente déclaration est la déclaration complète pour l'enregistrement EMAS de la période 2011-2013.
Elle se base sur les données de l'année 2010.

Le document sera actualisé en 2012 (données 2011) et en 2013 (données 2012).





En juillet 2002, notre Intercommunale recevait la reconnaissance officielle de ses efforts en matière de respect de l'environnement en obtenant l'enregistrement EMAS et la certification ISO 14.001 pour l'ensemble de ses activités et sites.

Près de dix ans plus tard, nous poursuivons toujours le même objectif d'amélioration de nos performances environnementales en vue d'œuvrer, en collaboration avec les 27 Communes et la Province, au développement harmonieux du Brabant wallon et à la qualité de vie de ses habitants.

Cet engagement, que nous avons pris de manière volontaire et continue, se traduit par un souci permanent d'intégration des aspects environnementaux dans le cadre de l'ensemble des

projets que nous menons à bien.

Dans quelques mois, deux d'entre eux se concrétiseront : le Crématorium de Court-Saint-Etienne et le Centre de transfert-tri-broyage de Mont-Saint-Guibert. La mise en service du Crématorium permettra à l'IBW d'offrir aux habitants du Brabant wallon la possibilité de prendre congé de leurs proches dans un cadre moderne et verdoyant et, surtout, à proximité de leur domicile. Celle du Centre de tri, permettra, de son côté, de résoudre la problématique de la gestion des déchets dans notre province.

En matière de développement économique, nous avons entamé une réflexion en vue de faire participer les parcs d'activité économique (PAE) que nous gérons à l'effort global de production d'énergie renouvelable et de développement durable. C'est ce qui nous a incités à répondre favorablement à l'appel à projets « éco-zonings » lancé par la Région wallonne fin 2010 et visant à subsidier des études de faisabilité sur l'application de l'écologie industrielle dans les PAE. Notre choix s'est porté sur la zone de Nivelles Sud. Nous avons remis un dossier complet dans lequel de multiples facettes ont été étudiées : énergie, gestion et utilisation des matières et de l'eau, transport de marchandises, mobilité des personnes, ... Quelle que soit l'issue de la procédure d'attribution, nous poursuivrons la mise en place de notre projet et veillerons, dans les années futures, à étendre ce genre de réflexion à nos autres PAE.

De son côté, notre parc immobilier ne cesse de s'élargir. Chaque année, de nouveaux bâtiments-relais sont construits et, preuve du bienfondé de notre démarche, tous ces bâtiments sont immédiatement loués ! Pour répondre aux exigences de nos certifications, nous veillons de plus en plus à ce que la conception de nos bâtiments tienne compte des nouvelles technologies et du développement durable (panneaux photovoltaïques, isolation performante, choix judicieux des matériaux, orientation du bâtiment, puits canadiens, pompes à chaleur, récupération des eaux

de pluie,...). Notre 1^{er} hall-relais "basse énergie" de Perwez en est l'illustration. Ce bâtiment s'est d'ailleurs vu décerner une mention dans le cadre du "Prix de l'urbanisme et de l'architecture du Brabant wallon 2008" ! D'autres bâtiments peu énergivores ont depuis également été construits à Perwez et à Saintes. Nous poursuivrons bien entendu dans cette voie dans les années futures.

Enfin, en matière d'assainissement des eaux usées, les chantiers colossaux de rénovation des stations d'épuration de Rosières et de Basse-Wavre trouveront leur aboutissement en 2010 et 2011, tout comme celui de la station de la Vallée du Hain, dernière grande station restant à construire dans notre province. Ajoutez-y les mises en service des stations d'Ittre, Hamme Mille et Orp-le-Grand et vous obtiendrez un total de 38 stations exploitées par l'IBW, sans compter les 220 km de collecteurs que nous avons posés. Notre tâche n'est pas terminée pour autant. Pour clôturer la problématique de l'assainissement collectif, il s'agira encore de mettre en service près d'une dizaine de stations de moins de 10.000 EH et de poser pas moins de 140 km de collecteurs !

Ces quelques lignes suffisent à montrer à quel point l'IBW est l'un des principaux moteurs économiques et environnementaux du Brabant wallon. Tout ceci ne peut se faire sans le sérieux de tous les membres du personnel de notre Intercommunale. Plus que jamais, les communes et la Province peuvent se réjouir de disposer de compétences techniques et administratives d'une telle qualité prêtes à les aider dans la réalisation de leurs nombreux projets.

Baudouin le Hardÿ de Beaulieu
Directeur général

TABLE DE MATIERES

I. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE IBW 2011-2013	5
II. SITES ENREGISTRES EMAS ET CERTIFIES ISO 14001 EN 2011	6
III. INTRODUCTION.....	7
IV. PRESENTATION DE L'IBW	8
1. GENERALITES	8
2. ORGANISATION	8
3. RELATIONS AVEC LES POUVOIRS LOCAUX	9
4. L'IBW EN DATES ET EN CHIFFRES :	9
5. LE ROLE ET LA MISSION ACTUELLE DE L'IBW	10
6. LES ACTIVITES.....	11
V. LES OUTILS DU SME.....	11
1. LE PRINCIPE GENERAL	11
2. L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE	11
3. LES IMPACTS	12
4. LE PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL	12
4.1 <i>Les objectifs généraux</i>	12
4.2 <i>Les objectifs d'amélioration</i>	13
5. LA CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE	17
6. LES CONTRÔLES : AUDITS ET REVUE DE DIRECTION	17
7. LES FORMATIONS	19
8. LA COMMUNICATION	19
VI. LES ACTIVITES	24
1. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	24
1.1 <i>Infrastructures</i>	24
1.2 <i>Commercialisation</i>	25
1.3 <i>Développement territorial</i>	26
1.4 <i>Gestion et logistique</i>	27
1.5 <i>Concertation stratégique</i>	27
2. L'ÉPURATION DES EAUX USEES :	30
2.1 <i>L'assainissement-investissements</i>	30
2.2 <i>L'exploitation des ouvrages d'épuration</i>	34
3. LE TRAITEMENT DES DECHETS :.....	53
3.1 <i>La valorisation énergétique : Usine de Virginal</i> :.....	53
3.2 <i>La valorisation des matières (Valmat)</i>	59
4. LE SIEGE ADMINISTRATIF	64
VII. ENREGISTREMENT EMAS 2011	70

I. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE IBW 2011-2013

Depuis plus de trente ans, l'Intercommunale du Brabant wallon (IBW) est un important moteur économique et environnemental de la Province du Brabant wallon.

Dans le cadre de ses trois secteurs d'activité – *le développement économique, le traitement des eaux usées et le traitement des déchets* –, l'IBW mène une politique réfléchie et responsable visant l'amélioration à long terme de la qualité de vie de la population de la Province.

Dès lors, l'Intercommunale s'est engagée publiquement à poursuivre ses efforts en matière de protection de l'environnement. A cet effet, elle a mis en oeuvre une politique environnementale s'articulant autour des principes-clés énoncés ci-dessous :

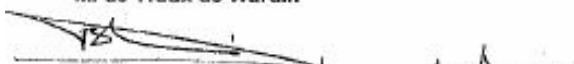
- ✚ *souci permanent de se mettre au service de la population ;*
- ✚ *dialogue avec la population, le personnel de l'intercommunale, ses actionnaires publics et ses partenaires afin de les informer, de les sensibiliser et de les encourager à respecter les valeurs liées au développement durable ;*
- ✚ *aide à la prise de décision des autorités compétentes en leur indiquant les solutions et outils les plus appropriés sur les plans économique, social et environnemental. Ces conseils sont prodigués en toute objectivité, en toute indépendance et sur la base de son expertise en la matière ;*
- ✚ *souci de maîtrise et d'amélioration continue des performances des équipements et installations qu'elle gère ;*
- ✚ *souci de l'usage parcimonieux du sol et du respect des ressources naturelles*
- ✚ *volonté d'améliorer l'efficacité énergétique et maîtriser la consommation des matières dans ses installations ainsi que de contribuer à la production d'énergie électrique à son usage propre ou à l'usage de tiers.*

Ces engagements appellent, dans le cadre de chacune de ses activités, une participation de plus en plus large de toutes les parties concernées et un respect total de la législation environnementale.

La volonté de transparence de cette politique environnementale se concrétise chaque année par la mise à la disposition de tout un chacun des performances et des résultats obtenus.

Faite à Nivelles, le 25 janvier 2011

Président
M. de Traux de Wardin



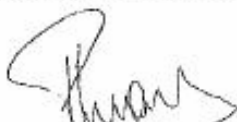
3ème Vice-président
M. Vankerckove



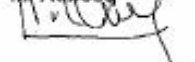
Vice-président provincial
M. Hancq



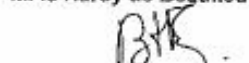
1er Vice-président
M. Huart



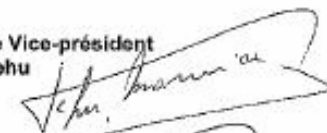
4ème Vice-président
M. Aubecc



Directeur général
M. le Hardy de Beaulieu



2ème Vice-président
M. Dohu



5ème Vice-président
M. Roland



Directeur Département Assainissement
M. Leuris



II. SITES ENREGISTRES EMAS ET CERTIFIES ISO 14.001 EN 2011

Le système de management environnemental enregistré EMAS et certifié ISO 14001 s'applique en 2011 à l'ensemble des activités IBW (code NACE 75.130) dispersées sur 44 sites :

1. Le siège IBW à Nivelles avec les activités :
 - **Administration générale,**
 - **Développement économique et aménagement du territoire** au sein des parcs d'activité économique,
 - **Assainissement de l'eau** : étude de projets et construction des ouvrages d'assainissement des eaux usées,
 - **Gestion des déchets** : Valorisation des matières collectées dans les parcs à conteneurs, Collecte sélective des emballages ménagers (PMC, papiers/cartons et verre) Collecte des ordures ménagères, Cellule nettoyage des bulles à verre, Vente des sacs communaux, Compostage
2. Site de Virginal : l'Usine de Valorisation Energétique et plate-forme de compostage
3. Site de Basse-Wavre : plate-forme de compostage et station d'épuration de la Vallée de la Dyle

Les stations d'épuration

4. Bierghes à Rebecq
5. Bois-des-Nonnes à Ittre
6. Céroux à Ottignies
7. Chastre
8. Genappe
9. Grez-Doiceau
10. Houtain-le-Val
11. Jodoigne
12. La Bruyère à Beauvechain
13. La Justice à Braine-l'Alleud
14. Longueville à Chaumont-Gistoux
15. Lotissement 1815 à Villers-la-Ville
16. Louvain-la-Neuve
17. Nivelles
18. Perwez
19. Petite Bilande à Wavre
20. Plancenoit à Lasne
21. Quenast à Rebecq
22. Rebecq
23. Saintes à Tubize
24. Sainte-Wivinne à Incourt
25. Sart-Messire-Guillaume à Court-St-Etienne
26. Tubize
27. Vallée de la Lasne à Rosières
28. Waterloo

Les parcs à conteneurs

29. Braine-le-Comte
30. Court-St-Etienne

31. Genappe
32. Incourt
33. Ittre
34. Jodoigne
35. Nivelles
36. Orp-Jauche
37. Ottignies - LLN
38. Perwez
39. Rebecq
40. Rixensart
41. Tubize
42. Villers-la-Ville
43. Walhain-Chastre
44. Wavre

Ne font pas partie du scope de la gestion environnementale ISO 14001 et EMAS :

- 7 petites stations d'épuration de l'eau, totalisant 3400 EH. Ces stations vont disparaître progressivement ou fur et à mesure que de nouvelles stations (actuellement en construction ou en projet) vont être mises en service. La station de Mirande de 3600 EH a été démantelée en 2010. Ses eaux avaient été reprises par la station de Tubize. Les stations d'épuration de Cortil et de Dion-Val-Mont ont été arrêtées définitivement en juin 2011. Leur eaux usées ont été reprises par les stations d'épuration de Chastre (Cortil) et de Basse-Wavre via la station de pompage de Gastuche (Dion-Val-Mont).
- Le parc de Braine le Château reste également en dehors du scope EMAS. Une convention a été signée entre l'IBW et Véolia, qui, souhaitant récupérer le site de l'actuel parc à conteneurs, a enfin acquis un nouveau terrain et a procédé à un assainissement de sol. Une nouvelle demande de permis unique a été introduite à la mi-mars 2011 par l'IBW avec l'espoir que cette fois-ci la procédure ne sera plus suspendue.

III. INTRODUCTION

La Déclaration environnementale de l'IBW est un document de communication qui s'adresse au public, aux riverains, aux autorités et au personnel de l'IBW.

La présente déclaration est la version complète, publiée tous les trois ans lors de la nouvelle certification. Des versions courtes seront mises à la disposition du public en 2012 et en 2013.

La Déclaration environnementale donne des informations relatives aux impacts dus à l'activité de l'Intercommunale, aux programmes d'amélioration et aux performances environnementales obtenues. Elle reflète l'approche respectueuse de l'environnement de tous les secteurs d'activité de l'IBW.

IV. PRESENTATION DE L'IBW

1. GENERALITES

L'Intercommunale du Brabant Wallon (IBW) est un acteur incontournable du développement de la Province du Brabant wallon, au service de ses communes, des entreprises et des collectivités locales, partenaire de la politique de développement du territoire.

Elle regroupe toutes les 27 communes du Brabant wallon, soit 379 515* habitants, et assure l'assainissement, la gestion des déchets et le développement économique harmonieux de la province. Elle a également pris en charge le volet "déchets" de la commune de Braine-le-Comte, dans le Hainaut (21 035 habitants*).

**source : Service Public Fédéral Belge – données 2010*

2. ORGANISATION

L'Intercommunale est constituée sous forme de société coopérative, ses actionnaires et partenaires étant la Province du Brabant wallon et ses 27 communes.

Les deux Assemblées générales, une en juin et l'autre en décembre, approuvent le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le plan stratégique de l'année suivante.

Le Conseil d'administration, qui se réunit deux fois par an, est composé de 30 administrateurs dont 25 en provenance des communes et 5 de la Province.

Le Collège exécutif – composé du Président, des cinq Vice-présidents, du Vice-président provincial, du Directeur général et du Directeur du Département Assainissement, se réunit une fois par semaine pour assurer de manière efficace la bonne marche des affaires courantes de l'Intercommunale.

Le Comité de direction – formé du Directeur général et des Directeurs de départements se réunit deux fois par mois pour aborder les questions courantes.

Le siège social de l'Intercommunale est établi à Nivelles et les principaux autres sièges d'exploitation sont situés à Virginal (usine de valorisation énergétique), à Rosières (station d'épuration de la vallée de la Lasne), à Basse-Wavre (station d'épuration de la vallée de la Dyle), à Waterloo (station d'épuration de l'entité de Waterloo), à Nivelles (station d'épuration de la vallée de la Thines) et Jodoigne (station de la vallée de la Gette), sans compter les 16 parcs à conteneurs enregistrés EMAS et les multiples petites stations d'épuration décentralisées.

3. RELATIONS AVEC LES POUVOIRS LOCAUX

L'IBW est soumise à un pouvoir de tutelle qui est la Région wallonne. Elle est le relais des politiques décidées par la Région wallonne pour la mise en place du Plan wallon des Déchets, l'exécution du Programme d'Assainissement établi par le Gouvernement wallon, l'application des directives, décisions, réalisations, promotions du développement économique de la Région wallonne.

4. L'IBW EN DATES ET EN CHIFFRES :

Les dates :

- 1967 **Création de l'IBW**
- 1967 Proposition d'assainissement du Brabant wallon
- 1967 Réduction des immondices (broyage et compactage déchets) à Wavre, Braine-l'Alleud, Perwez, Jodoigne
- 1969 Proposition de création de zones économiques à Jodoigne, Perwez et Bierghes
- 1969 Proposition d'assainissement de la vallée de la Dyle
- 1971 Projet de création d'un incinérateur à Virginal
- 1971 Projet de création d'une zone d'activité économique à Jodoigne et à la Vallée du Hain
- 1791 Proposition d'assainissement de la Lasne
- 1971 l'IBW est chargée de l'aménagement, de l'équipement et de la gestion du parc scientifique LLN avec UCL.
- 1972 IBW est chargée de l'aménagement, de l'équipement et de la gestion de la zone d'activité de la Vallée du Hain
- 1972 Mise en service de l'usine de traitement des déchets de Virginal
- 1973 IBW est chargée de l'aménagement, de l'équipement et de la gestion de la zone d'activité économique de Perwez
- 1973 Proposition assainissement de la Vallée du Hain
- 1973 Acquisition des terrains pour le parc de Jodoigne
- 1983 Installation de 10 premiers conteneurs pour la récupération expérimentale des huiles usagées et des emballages en verre
- 1984 Installation expérimentale de récupération de 5 matières (papier, verres, plastique, huiles, encombrants)
- 1984 Installation de 32 conteneurs en 22 communes pour récupérer les huiles moteur
- 1985 Création de 4 parcs à conteneurs à Incourt, site universitaire LLN, Nivelles, Ottignies-LLN
- 1984 Mise en service de la station d'épuration de Rosières à Lasne 125.000 EH
- 1985 Mise en service de la station d'épuration de la Dyle 165.000 EH
- 1991 Mise en service de la deuxième ligne de traitement du four de Virginal
- 1991 Création d'une zone d'activité économique à Tubize
- 1992 Création d'une zone d'activité économique à Wavre Nord
- 1993 Installation d'une unité de valorisation énergétique sur la ligne 1 à Virginal
- 1993 Réseau mutualisé de parcs à conteneur qui couvre toute la Province
- 1994 Virginal : travaux de traitement des fumées et de valorisation énergétique

- 1994 Projet de reconversion du circuit de Nivelles en parc d'innovation
- 1996 Aménagement des deux plates-formes de compostage à Virginal et à Basse-Wavre
- 1997 Début de la collecte porte-à-porte
- 1997 Mise en service d'une unité de valorisation énergétique sur la ligne 1 à Virginal
- 1992 Pose de la première pierre de l'extension de la ZAE de Jodoigne
- 1998 Pose de la première pierre de la ZAE de Nivelles nord «Portes de l'Europe»
- 2003 Mise en service d'une unité de valorisation énergétique sur la ligne 2 à Virginal
- 2007 Début des travaux de rénovation de la station de Lasne
- 2008 Début des travaux de rénovation de la station de Basse-Wavre
- 2009 Mise en fonctionnement de l'installation de la DENOx à Virginal
- 2009 Démarrage des travaux pour la station de la Vallée du Hain de 92.000 EH, mise en service prévue pour 2012
- 2010 Début des travaux du Centre de tri, prévu d'être opérationnel début 2012
- 2010 Début des travaux Crématorium, mise en service prévue pour 2011

Les chiffres en 2010

- 13 zones d'activité économique en gestion propre ou en partenariat s'étalent sur 935 hectares pour un total de 805 entreprises installées et 23.617 emplois
- 33 stations d'épuration - traitement de 26.138.432 m³ d'eau (483.600 EH)
- 26 stations intégrées au système de gestion environnementale EMAS (480.200 EH)
- 24 stations de pompage, 759 déversoirs d'orage et 200 km de collecteur
- 2 lignes de traitement de déchets à Virginal avec une production brute d'énergie de 39.042 MWh
- 17 parcs à conteneurs et 19 fractions collectées
- 300 sites environ destinés à la collecte du verre avec près de 800 bulles à verres
- 2 plates-formes de compostage et 31.440 t de déchets verts traités

5. LE ROLE ET LA MISSION ACTUELLE DE L'IBW

L'activité de l'IBW est vaste et variée, allant de la réalisation de missions spécifiques dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'environnement à l'épuration des eaux et au traitement des déchets, en passant par la gestion des parcs à conteneurs, l'organisation de collectes sélectives, la gestion d'un réseau de bulles à verres et de plates-formes de compostage, la promotion des parcs d'activité économique.

Les montants des budgets que l'Intercommunale gère chaque année sont de plus en plus importants et constituent des retombées directes et indirectes pour la Province.

6. LES ACTIVITES

Les activités de l'Intercommunale sont regroupées dans trois grands secteurs :

- Le développement économique et l'aménagement du territoire :
- L'épuration des eaux usées
- Le traitement des déchets

L'implémentation du SME dans les trois secteurs d'activité et l'évolution des performances seront détaillées plus loin.

V. LES OUTILS DU SME

Il est indéniable qu'une activité si diversifiée et d'envergure que celle de l'Intercommunale a un impact important sur l'environnement au niveau local et provincial. D'où une préoccupation permanente de l'état de l'environnement et de son amélioration.

Cela s'est concrétisé par la mise en place en 2001 d'un système de management environnemental (SME), certifié ISO 14.001 et enregistré EMAS en 2002 et qui suit son chemin jusqu'au présent.

1. LE PRINCIPE GENERAL

L'objectif final de la gestion environnementale est l'amélioration continue de l'état de l'environnement.

La méthode de travail consiste à parcourir plusieurs étapes successives, qui peuvent être résumées en quelques lignes :

- Identification des impacts : analyse environnementale
- Planification des actions : objectifs et programmes
- Mise en œuvre des objectifs : actions concrètes d'amélioration
- Contrôle et surveillance : audit, non-conformités, actions correctives et préventives
- Analyse de l'efficacité du SME au plus haut niveau : bilan des réalisations, mesures d'amélioration
- Amélioration continue : les performances environnementales chiffrées

2. L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

Les analyses environnementales de tous les sites et services ont été revues et les cotations réévaluées en fonction des éléments nouveaux survenus depuis la dernière mise à jour qui datait de 2008 : rajout d'autres dysfonctionnements ou non-conformités signalés ou la disparition de certains impacts significatifs devenus non-significatifs suite à la réalisation des objectifs d'amélioration.

3. LES IMPACTS

De manière générale, les impacts sont :

- Directs – qui découlent directement et de manière immédiate d'une activité
- Indirects – qui peuvent être le résultat de l'interaction avec des tiers sur lesquels notre intercommunale est susceptible d'influer, dans une mesure raisonnable.

Les impacts sont d'office considérés significatifs lorsque l'activité qui les génère est soumise à une législation ou réglementation. Autres impacts sont identifiés comme significatifs ou non-significatifs, en fonction d'une cotation qui prend en compte la gravité, l'occurrence et la maîtrise de l'impact.

Une synthèse des aspects et impacts significatifs directs et indirects non réglementés est présentée dans chaque chapitre dédié à l'activité respective.

Les impacts significatifs réglementés mis en évidence par l'analyse environnementale sont conformes aux législations et aux réglementations d'application.

4. LE PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL

Le programme environnemental d'amélioration est constitué :

- des objectifs généraux de l'IBW – en adéquation avec la Politique environnementale
- des objectifs spécifiques et un programme d'action pour les atteindre

4.1 LES OBJECTIFS GENERAUX

SECTEUR	DESCRIPTION DE L'OBJECTIF
Economique	<i>Créer de l'emploi et renforcer le tissu économique de la Province : développer les parcs existants et réaliser de nouveaux parcs d'activité économique Réunions avec la Région wallonne (DGEE, DGATLP, cabinets concernés) afin d'obtenir des révisions de plans de secteur, des aides à l'investissement, etc. Construction des bâtiments relais durables en utilisant des énergies renouvelables, telles les pompes à chaleur, les puits canadiens, les panneaux photovoltaïques, etc. L'éco-zoning : appliquer les principes de l'écologie industrielle dans les parcs d'activité économique mis en œuvre par l'IBW Participation de l'IBW à différentes commissions (infrastructures, aménagement du territoire, etc....) de Wallonie Développement. Mise à disposition des autorités publiques de notre compétence pour avis, conseil et réalisation de projets.</i>
Assainissement Investissement	<i>Améliorer la qualité des eaux de surface : réalisation des ouvrages d'assainissement Mise en œuvre du plan gouvernemental d'assainissement Le service propose à la décision de la SPGE :</i> <ul style="list-style-type: none">• des schémas d'assainissement (élaboration des PASH)• des procédés de traitement appropriés aux eaux et aux boues à traiter• des procédés de réduction des tonnages de boues d'épuration, etc. Il propose et défend auprès de la DGATLP et des communes les choix de sites

	<p><i>d'implantation de stations</i></p> <p><i>Sensibiliser la population (riveraine de stations ou autres) aux enjeux de l'assainissement:</i></p>
Assainissement Exploitation	<p><i>Exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées : stations d'épuration, collecteurs, stations de pompage et bassins d'orage.</i></p> <p><i>Amélioration des performances des équipements qui ont un impact direct ou indirect sur l'environnement</i></p> <p><i>Participation à des recherches et des essais afin d'améliorer les équipements et les technologies</i></p> <p><i>Participation indirecte à la sélection des meilleures technologies disponibles en matière de traitement des eaux et des boues. Conseils aux investisseurs, aux entrepreneurs, etc....</i></p> <p><i>Avis concernant certaines filières de traitement, d'élimination et de valorisation (valorisation des boues ou de certains déchets...)</i></p> <p><i>Sensibilisation à la problématique de l'eau : Visites des installations d'épuration, journée de l'eau, portes ouvertes, participation à certaines activités scolaires (théâtre sur le thème de l'eau en 2005), Place aux enfants, participation à la rédaction d'une brochure</i></p> <p><i>Participation à l'amélioration globale de la qualité des eaux des cours d'eau aux travers d'actions reprises dans le programme des contrats rivières Senne, Dyle et Gette.</i></p>
Déchets Valmat	<p><i>Organiser la collecte et le tri des déchets en vue de la réutilisation, le emploi et le recyclage des matières</i></p> <p><i>Sensibilisation à la problématique des déchets. Visites des parcs à conteneurs, brochures, calendriers, cd-rom pour encourager la population à bien utiliser les infrastructures mises à leur disposition</i></p> <p><i>Exprimer notre point de vue et d'adapter les projets de loi au travers des diverses commissions auxquelles participent des représentants de l'IBW</i></p>
Déchets Virginal	<p><i>Préserver des combustibles fossiles : valorisation énergétique des OM</i></p> <p><i>Production d'énergie électrique des deux lignes de traitement de déchets</i></p> <p><i>Défense du choix d'une solution d'abattement des oxydes d'azote par catalyse (80 mg/Nm3) plutôt que par injection d'ammoniacque dans la postcombustion (150 mg/Nm3)</i></p> <p><i>Visites de l'usine de valorisation énergétique (écoles primaires jusqu'aux universités et délégations étrangères de spécialistes et décideurs)</i></p> <p><i>Concertation avec les Comités d'accompagnement avec les représentants des riverains, des associations écologistes locales et les élus</i></p>

4.2. LES OBJECTIFS D'AMÉLIORATION

Le bilan des objectifs d'amélioration dressé lors de la revue de direction en avril 2011 montrait que le taux de réalisation des objectifs depuis le premier enregistrement EMAS est de 98,7% pour 1,3% annulés.

Programme	Nombre d'objectifs	Réalisés	En cours	Annulés
2002-2005	67	62	2	1
2005-2008	34	32	1	1
2008-2011	47	31	14	0
Totaux	148	129	17	2

Sur 148 objectifs, 129 ont été réalisés, 17 sont en cours et 2 objectifs ont été annulés. A ces objectifs s'ajoutent 29 objectifs nouveaux du programme 2011-2013, dont deux ont déjà été réalisés (le 7 et le 15 de 2011).

L'inauguration de la station de la Lasne qui a eu lieu en juin 2011 a permis la clôture de 2 objectifs sur les 4 datant de 2002.

Deux objectifs de 2002 restent encore ouverts : l'un est lié à la station de la Dyle et sera terminé après la mise en service de la station après rénovation en 2012, l'autre concerne la maîtrise des odeurs à la dalle de compostage de Basse-Wavre. Cet objectif a été retardé en attente de sortie des conditions sectorielles (2010). Une analyse des actions à prendre est en cours.

Un seul objectif du programme 2005-2008 est encore en cours et il est lié au maintien de la qualité de rejets des deux stations en travaux de modernisation, Rosières et Dyle. L'objectif est terminé pour la station de Rosières et il sera clôturé en 2012 avec la mise en service de la station de la Dyle.

16 objectifs du programme 2008-2010 sont en cours de réalisation. Les délais de réalisation sont de deux-trois ans. Certains de ces objectifs sont terminés mais ils ne seront pas clôturés avant de mesurer dans le temps les résultats obtenus.

Les deux objectifs annulés :

1. valorisation des sables à la station de la Dyle (n° 21/2002) : les travaux de modernisation de la station ont rendu impossible la réalisation de l'objectif. Initialement il a été annulé mais il a été ensuite repris dans le programme de modernisation de la station.
2. empêcher le retour d'eau à la station de la Justice à Braine-l'Alleud (n°1/2005) : la station est inondée plusieurs fois par an par les eaux d'un bassin d'orage qui n'appartient pas à l'IBW et que nous ne maîtrisons pas.

Tableau des objectifs des programmes antérieurs :

N° fiche	Description de l'objectif	Cible visée	Date de réalisation prévue
24/02	Station de la Dyle : Amélioration fonctionnement déshuileur- dégraisseur	Récolte manuelle de graisses limitée à 1/semaine	Intégré dans les travaux de rénovation de la step Mise en service 2012
31/02	Maîtrise odeurs Basse-Wavre	Amélioration de la technique de compostage	Intégré dans les travaux d'agrandissement de la dalle et de rénovation de la step Mise en service 2012
16/05	Stations de BW et de Lasne : qualité rejets	Maintenir les valeurs de rejet durant le chantier	Intégré dans les travaux de rénovation des 2 steps Clôturé pour Lasne 13/ 05/11
9/08	Amélioration de la supervision des stations	Fiabiliser l'acquisition de données pour les step de moins de 5000 EH	2010 ¹
22/08	Station d'épuration de Saintes. Diminution des pertes de M.E.S. à la rivière	Maximum 50 jours d'arrêt /an	2010 ²

23/08	Création d'une zone de plantation d'arbustes et/ou prairie à graminées intéressants pour la faune à la station d'épuration de Grez-Doiceau	Protection de la biodiversité	2010 ³
28/08	Mise en place d'un réseau privé de transmission des données entre les sites pour les stations de plus de 5.000 E.H.	Amélioration des transmissions	2011
29/08	Stations décentralisées : Mise en ordre des schémas électriques et organisation des modifications	Remise à jour des schémas électriques dans un délai de 30 jours	2011
30/08	Diminution des sources d'eau claire dans les collecteurs de la station d'épuration de Jodoigne	Réduction des eaux claires dans les collecteurs	2011
32/08	Optimisation des prétraitements et des traitements des gadoues ; Station d'épuration de Nivelles	(Pré) traitement des gadoues : Maximum 40 jours d'arrêt /an	2010 ⁴
35/08	Equiper les halls relais des PAE en panneaux photovoltaïques	Equiper 70% des halls relais	2013
41/08	Station de la Vallée du Hain : Construction d'une galerie en lieu et place d'un fonçage pour la pose du collecteur d'amenée des eaux usées	Réduction de la durée du chantier de 3-4 mois	2012
42/10	Station de Jodoigne : élimination des eaux claires	Pas d'eaux claires	2013
44/10	Station de Ways : élimination des eaux claires	Pas d'eaux claires	2013
45/10	Station de Plancenoit : élimination des eaux claires	Pas d'eaux claires	2013
46/10	Station de Rebecq : élimination des eaux claires	Pas d'eaux claires	2013
47/10	Waterloo : Traitement des eaux d'orages débordant du bassin d'orage	Amélioration de la qualité du rejet, conformément au cahier des charges	2013

¹ Les sondes ont été liées aux automates et le rapatriement des données a été fiabilisé. Les améliorations à apporter sont désormais liées à la mise en place de nouveaux automates (fiche d'objectif 12/2011).

² Retard suite à des aménagements complémentaires à poursuivre. Amélioration de la recirculation gravitaire des boues.

³ Travaux de semis recommandés à l'arrière-saison (augmentation des sites semé à Louvain-la-Neuve, Nivelles et Waterloo).

⁴ Travaux prévus initialement pour le dégrilleur fin et continués en 2011 avec le dégrilleur grossier et le dégrilleur des gadoues.

Pour 2011, les impacts significatifs non réglementés, directs et indirects, identifiés lors de la mise à jour de l'analyse environnementale en 2011, ont permis de dégager une série d'objectifs d'amélioration.

Tableau de nouveaux objectifs inscrits dans le programme 2011-2013 :

N°	Description de l'objectif	Cible visée	Date de réalisation
1/11	Valorisation des sables Step de Nivelles	<3 % matière organique dans les sables ; 100% sable valorisés	Fin 2013
2/11	Valorisation des sables Step de Tubize	<3 % matière organique dans les	Fin 2013

		sables ; 100% sable valorisés	
3/11	Amélioration prétraitement Step de Waterloo	Quantité de déchets de dégrillage en décharge inférieure à 49 t	Fin 2013
4/11	Isolation bâtiments Step de Waterloo	Diminution de la consommation annuelle de gaz	Fin 2013
5/11	Diminution des boues liquides Step de Perwez par l'installation des lits de séchage	15% de transport en moins	Fin 2013
6/11	Diminution des arrêts du pont clarificateur Step de Chastre, Perwez et Jodoigne	Moins de 12 arrêts par an	Fin 2013
7/11	Station de Nivelles : diminution du dosage de polymère anionique au niveau du décanteur lamellaire.	Diminution du dosage de polymère de 2,3 g/l à 0,9 g/l maximum.	Fin 2012 Clôturé le 14. 04.11
8/11	Meilleure récupération des déchets solides Remplacement de l'hydraulique par un dégrilleur fin à la Step de Plancenoit	Récupération de minimum 200 kg/an de déchets de dégrillage (100kg en 2009)	Fin 2013
9/11	Meilleure récupération des déchets solides Remplacement de l'hydraulique par un dégrilleur fin à la Step de Saintes	Récupération de minimum 800 kg/an de déchets de dégrillage (500kg en 2009)	Fin 2013
10/11	Amélioration service de garde des stations	Amélioration de l'efficacité des interventions	Fin 2012
11/11	Diminution arrêts centrifugeuse step Jodoigne	Arrêts tous les jours en 2010 et 300h de travail consacrées	Fin 2013
12/11	Fiabilisation des automates petites stations	Amélioration de la transmission	Fin 2013
13/11	Stations : Sensibilisation les riverains ; réalisation d'un folder	Stabiliser les plaintes à max 1 par 8 stations	Fin 2013
14/11	Suivi des débits des stations	Rapatriement automatique des données des débits	Fin 2013
15/11	Amélioration de la fiabilité des équipements de traitement dans les stations	Création d'un stock de pièces et équipements critiques	Fin 2013 Clôturé le 13. 05.11
16/11	Réduction des consommations énergétiques des stations	Achat du matériel électronique (surpresseurs et pompes) en tenant compte de la performance énergétique du matériel	Fin 2013
17/11	Virginal : Diminution de la consommation de fuel lors des démarrages par le remplacement d'une partie du fuel par les résidus ligneux (biomasse) résultant du tamisage du compost	239.000 l fuel en 2010 (349.687 en 2009)	Mars 2011
18/11	Virginal : Diminution des dysfonctionnements des installations de traitement des fumées induits par les pannes de périphériques	Moins de 5 dysfonctionnements par an	2011
19/11	Amélioration des performances énergétique pour le chauffage des bâtiments step Vallée-du-Hain	Diminution des consommations de 30,5%	2012
20/11	Collecteur de rejet d'un égouttage, pose et modification des impétrants en simultané – chantier de la step de la Vallée du Hain	Limiter les impacts des travaux sur le voisinage. Diminution du temps du chantier de 20 jours	2012
21/11	Placement de bulles à verre dans les parcs à conteneurs	Diminution des tonnages de verre collecté dans les parcs	Fin 2011
22/11	Création d'une filière plâtre dans les PAC	Collecte et recyclage de 1000t/an	Fin 2011
23/11	Création d'un Centre de tri et broyage déchets	Réduction des déplacements	2012
24/11	Amélioration de la performance énergétique des bâtiments du siège	Réduction des consommations électriques et de gaz	2012
25/11	Stations : Remise en route des sites basse tension	Redémarrage automatiquement 100% des sites basse tension	2014
26/11	Stations : Amélioration du réseau de communication interne VPN	Accessibilité à 100% des sites	2014
27/11	Amélioration du réseau de la station d'épuration de Sart-Messire-Guillaume	Concentration à l'entrée de 300mg/l Diminution de 50% des interventions de curage des pompes de relevage	2014

28/11	Virginal : aire bétonnée pour charroi lourd	Eviter pollution sol	2011
29/11	Virginal : remplacement redblers traitement des fumées	Moins de 10 arrêts / an	2011

(*) DSM : Déchets Spéciaux des Ménages

(**) REFION : les REFIONS sont les résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères qui résultent de la neutralisation des gaz acides et des polluants par des réactifs

Les actions prévues pour 2011

Projets IBW
Fin des travaux et mise en service de trois nouvelles stations : Orp-le-Grand, Hamme-Mille et Ittre
Fin des travaux de la station de Rosières 100.000 EH
Fin des travaux de la station de la Dyle : 201.000 EH
Mise en service du Crématorium
Fin des travaux du Centre de tri
Achat bâtiment « Wyeth » à LLN
Projets pour lequel l'IBW est acteur en tant que bureau d'étude ou collaborateur
Ouverture du Centre Services Auxiliaires (CSA)
Fin des travaux Hall relais Tubize
Fin des travaux Commissariat de police Nivelles
Fin des travaux Commissariat de police Genappe
Début construction poste avancé Pompiers Villers-la-Ville

5. LA CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

Pas de non-conformité réglementaire en 2010 : pas de rejets atmosphériques non-conformes à Virginal, ni de rejets d'eau à la sortie des stations (moyenne annuelle)

Pas de non-conformité liée aux prescriptions des permis, aux conditions sectorielles ou autres réglementations.

6. LES CONTRÔLES : AUDITS ET REVUE DE DIRECTION

Les résultats des audits internes :

26 audits ont été inscrits dans le programme d'audit de 2010. Les non-conformités mineures constatées ont été résolues et les PV d'audit clôturés.

Les deux plates-formes de compostage auditées en décembre seront revues en 2011, le temps de réaliser une analyse plus approfondie du rapport entre les exigences des nouvelles normes sectorielles et permis et la réalité du terrain.

La Revue de direction, tenue en mai 2011, a conclu à une bonne évolution du SME et a décidé entre autres d'intégrer en EMAS tous les sites, activités ou installations dès la phase projet et de mettre la réalisation de l'Eco-zoning dans les objectifs généraux de l'IBW.

Les incidents : tous les incidents enregistrés ont fait l'objet d'un suivi jusqu'à l'élimination de l'impact

Virginal

- 1 non-conformité : 1 dépassement des normes de rejet de fumées dû à une panne de supervision. Ce dépassement ne constitue pas une non-conformité légale, car il n'a pas duré, il est resté dans la marge des heures de disfonctionnement admises par la loi.

Valmat

- Petits écoulements d'huile sur la dalle (5)
- Un accident environnemental au parc d'Orp-le-Grand : écoulement d'huile moteur, dans le déboureur et de là à la rivière. Accident dû à une erreur de manipulation : la société qui pompe les huiles a mal remis le tuyau flexible de la citerne. Enlèvement et traitement des boues polluées par société spécialisée (Recyterre)
- Dépôts d'explosifs interdits (4)
- Dépôts clandestins devant les grilles des parcs à conteneurs (10)

Exploitation stations

- Rejet eaux usées à cause des déficiences techniques ou d'arrêts pour entretien (16), sans toutefois dépasser la moyenne annuelle autorisée. Certains de ces incidents ont entraîné un rejet temporairement au-dessus des normes mais globalement aucune des stations n'a été en non-conformité annuelle. Exemple d'incidents : arrêt de la station de Saintes afin de procéder à des travaux d'amélioration du site. Durant la période de travaux prévus, l'ensemble des mesures possibles ont été prises afin de traiter au mieux les eaux (décantation primaire).
- Rupture d'une canalisation de process dans le chantier de Basse-Wavre.
- Arrêt de la station suite à une coupure électrique sur le réseau ou à la panne d'automates.
- Fuite de la canalisation d'eau de process ayant comme conséquence une dilution du polymère avec de l'eau de ville durant les réparations (1)
- Risque de pollution du sol due à des pollutions de l'influent ayant un impact dans les boues (2).
- Bruit, rupture d'une canalisation d'air (1)
- Déchets dus au mauvais fonctionnement du dégrilleur (2)

Assainissement / inv.

- Assèchement étang (2)
- Écoulement eaux – évacuation (1)

Les plaintes : toutes les plaintes ont fait l'objet d'un suivi (réponse aux plaignants) et actions pour remédier au problème lorsque la plainte était fondée

Valmat

- Pac Rixensart : fluidité trafic (1)
- Pac Tubize : enlèvements trop matinaux (1)

- Pac Court-St-Etienne : enlèvements trop matinaux (1)
- Pac Wavre : meilleure communication si fermeture un jour non férié (1)
- Pac Genappe : mauvais système d'évaluation des apports (1)
- Compost Basse-Wavre : odeurs et transports non bâchés (2)

Deux suggestions venant des communes :

- Rixensart : modifier le permis et organiser l'enlèvement à partir de 8h au lieu de 7h. Réponse : le temps d'enlèvement entre 8h et 11h est trop court et perturberait le travail.
- Ittre : prévoir un bac supplémentaire pour la collecte des plastiques mous. Réponse : suggestion à l'analyse.

Virginal

- Odeurs – plainte reçue durant le retournement du compost
- Bruits nocturnes d'une installation (ventilateur ?)

Stations

- Boues stockées sur un terrain de l'entité par erreur. (1)
- Odeur à la station de Quenast (1)
- Vitesse excessive aux abords de la station de Jodoigne. (1)
- Pollution de l'Argentine (1). IBW a été incriminée, ensuite les autorités ont constaté que les rejets de la station étaient conformes.

Assainissement / inv.

- Assèchement étang (2)
- Propreté voirie (1)
- Remise en état (2)
- Propreté chantier – déchets (1)
- Écoulement eaux – évacuation (1)
- Roue moulin à l'arrêt (1)
- Impétrants (1)

7. LES FORMATIONS

3.716 h de formation du personnel, toute formation confondue

Formation EMAS :

- Formation systématique des nouveaux engagés
- Formation et sensibilisation à l'EMAS par les Ces ou par le Ce durant l'année afin de rafraichir les grandes lignes du SME

8. LA COMMUNICATION

COMMUNICATION AVEC LA PRESSE

Conférence de presse le 9 février.

Communiqués de presse :

- 3 mars : participation de l'IBW aux Journées Wallonnes de l'Eau

- 16 mars : présentation du nouveau service d'endoscopie des réseaux d'égouttage
- 29 mars : collecte des bâches agricoles dans les parcs à conteneurs
- 12 avril : collecte de vélos dans les parcs
- 6 mai : limitation du fonctionnement de la station d'épuration de Basse-Wavre (en travaux)
- 14 juin : journées de récupération d'objets en bon état au parc à conteneurs de Walhain (en collaboration avec l'asbl « Les Ressourceries de la Dyle »)
- 5 octobre : collecte de jouets dans les parcs à conteneurs
- 8 novembre : suspension provisoire de la valorisation agricole des boues de la station d'épuration de Tubize
- 17 novembre : bilan des dégâts causés par les inondations dans les stations d'épuration et stations de pompage
- 25 novembre : collecteur du Hain lot 3 – début des travaux

LA COMMUNICATION SUR LE THEME DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le Centre d'entreprises « Champagne-Landas »

Promotion dans la presse (L'Echo, Trends et Dynamisme wallon) du nouveau Centre d'entreprises Champagne-Landas situé dans le parc d'activité économique de Saintes

1^{ère} pierre du Crématorium

Le 17 septembre, la pose de la 1^{ère} pierre du Crématorium à Court-Saint-Etienne.

Stands lors de salons

Participation au Salon des Mandataires à Marche-en-Famenne (11 et 12 février) et au Salon Entreprendre à Bruxelles (31 mars et 1^{er} avril).

Stand d'information lors du salon de l'emploi de Tubize, le 19 octobre.

Leaders BW

Participation à la rédaction d'une brochure intitulée «Leaders Brabant wallon – terre d'accueil et de compétitivité» ayant pour objectif de présenter les grandes entreprises de la province ainsi que les institutions contribuant au développement et à l'expansion économique du Brabant wallon.

LA COMMUNICATION SUR LE THEME DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Journées Wallonnes de l'Eau (19 et 21 mars)

Portes ouvertes des stations d'épuration de Nivelles et de Grez-Doiceau et du chantier de la future station d'épuration de la Vallée du Hain.

Visites guidées des stations d'épuration

35 groupes scolaires ou autres ont visité les stations en 2010, pour 665 personnes en tout.

Dossier pédagogique sur le cycle de l'eau

Réalisation en octobre 2010 d'un dossier pédagogique destiné aux élèves des cycles moyen et supérieur de l'enseignement primaire ainsi que du 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur.

Composé de fiches théoriques et de multiples exercices pratiques, ce dossier aborde des thèmes tels que le cycle naturel et le cycle anthropique de l'eau, le coût de l'eau, l'eau dans le monde,... Il a été agréé par la Communauté française et a été présenté au Salon 2010 de l'Education.

Maquette

Réalisation d'une maquette présentant un réseau standard d'assainissement collectif des eaux usées : raccordements d'égouts particuliers, collecteurs, station d'épuration. La maquette peut être utilisée lors de journées de sensibilisation mais aussi lors de soirées d'information à l'attention de riverains de futurs travaux d'assainissement à réaliser par l'IBW.

LA COMMUNICATION SUR LE THEME DE LA GESTION DES DECHETS

Actions menées avec la COPIDEC

11-12 février : 5^{ème} édition du Salon des Mandataires

Actions sur le thème des « déchets chimiques ». Diffusion des spots sur une radio nationale afin de rappeler à la population comment utiliser ces produits et s'en séparer dans un total respect de l'environnement.

17 avril : 4^{ème} édition de la collecte de vélos

Près de 500 cycles en bon état ont été récoltés en 2010. Ceux-ci ont été remis à différentes associations (ateliers de réparation, associations de promotion de la pratique du vélo, asbl à vocation caritative,...).

16 octobre : 8^{ème} édition de la collecte de jouets

Plus de 10.000 jouets ont été récoltés en 2010 qui ont été remis à des sections locales de la Croix Rouge, des CPAS, des maisons d'accueil, garderies ou à d'autres associations locales à finalité sociale

Campagne sur la réduction des déchets de papier

Participation à la semaine de la réduction des déchets du 22 au 26 novembre.

Parmi les initiatives :

- capsules web-tv transférées par e-mail dans les administrations communales pour stigmatiser les situations sources de gaspillage
- mise en ligne d'un site internet (www.moinsdepapier.be)
- diffusion de différents spots sur une radio nationale

25 bons gestes ont été listés : copies recto-verso, scanner plutôt que photocopier, utiliser du papier brouillon, privilégier l'email au fax, réduire les polices de caractère, imprimer plusieurs pages par face,...

Actions menées avec FOST Plus

Calendriers des collectes de déchets

Distribution, dans toutes les boîtes aux lettres du Brabant wallon et de Braine-le-Comte, des traditionnels calendriers comprenant les dates des collectes sélectives ainsi que des informations multiples sur le tri et le recyclage des déchets.

Campagne de sensibilisation à la propreté autour des bulles à verre

La quantité de déchets ramassés par les agents sur les sites des bulles à verre ne diminue pas, malgré les multiples actions de sensibilisation menées ces dernières années (autocollants, toutes-boîtes, spots à la radio et à la télévision, encarts dans la presse,...)

Une étude réalisée par nos agents en 2010 montre que seulement 55 % des usagers utilisent les bulles à verre avec respect, les 45% laissent le contenant sur le site et parfois même sans mettre leurs bouteilles dans les bulles.

Une grande campagne de sensibilisation a été organisée durant toute l'année 2010 :

- distribution d'un avis dans toutes les boîtes aux lettres de la province.
- Sensibilisation des usagers à la propreté des sites et remise d'un sac réutilisable spécialement dédié au transport des bouteilles en verre vides, avertissement quant aux poursuites auxquelles les usagers s'exposent s'ils se rendent coupables d'un dépôt sauvage. Pas moins de 170 journées de travail ont été effectuées sur les 50 sites les plus problématiques. Au total, plus de 1.500 usagers ont été sensibilisés.
- Un courrier a été envoyé aux Communes pour les inviter à continuer le travail en invitant leurs agents «constatateurs» à cibler prioritairement les bulles à verre lors de leurs opérations de répression en matière de délinquance environnementale.

Des contrôles ont été renforcés et plus d'une dizaine de procès verbaux ont été dressés sur une très courte période.

Equipement des écoles en matériel de tri

L'IBW propose depuis 1999 aux écoles du Brabant wallon de les fournir en matériel leur permettant de participer aux collectes sélectives de déchets.

	remis en 2010	écoles bénéficiaires
Corbeilles papiers 30 litres	371	23
Conteneurs PMC 120 litres	101	22
Conteneurs papiers-cartons 1.100 litres	31	27

Animations dans les écoles primaires

Animation pédagogique intitulée « Module d'Initiation au Recyclage – MIR ».

Les animateurs de l'asbl Green Belgium se sont rendus dans 107 classes en Brabant wallon.

Animations dans les écoles secondaires

57 animations ont été réalisées en 2010 (quiz, débats et jeux de rôle sur le thème de la gestion des déchets).

Actions menées avec Recupel

L'action portait sur le tri et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques :

- création d'une page spécifique sur le site internet de l'IBW
- amélioration de la signalisation sur les boîtes de rangement dans les parcs à conteneurs
- envoi dans les Communes d'un article destiné à être publié dans les bulletins communaux

Action menée avec Valorfrit

Action organisée dans l'ensemble des parcs à conteneurs de Wallonie dans le but d'inciter les habitants à se rendre au parc pour se défaire des huiles alimentaires usagées, au lieu de les verser dans les égouts ou les jeter dans les sacs poubelles.

Collectes d'encombrants à la demande

Création d'un guide des collectes d'encombrants à la demande, qui a été distribué par les agents lors des enlèvements et repris dans les calendriers des collectes distribués par la poste.

Collecte des bâches agricoles

Récolte et recyclage de 195 tonnes de plastique.

Campagne de communication :

- feuillet explicatif réalisé par l'IBW
- distribution de ce feuillet aux agriculteurs par les services communaux
- affiches dans les parcs à conteneurs
- annonce vidéo-texte TV Com
- communiqués de presse (presse agricole, presse quotidienne, presse gratuite)

Le stand didactique

Animation sur le thème de la gestion des déchets lors de différentes manifestations :

- Nivelles Nickel au marché (avril)
- 6 heures cuistax de Braine-l'Alleud (avril)
- Fête du terroir + journée mondiale de l'environnement à Braine-le-Comte (mai-juin)
- « L'environnement en fête » à Waterloo (septembre)
- Braderie de La Hulpe (septembre)
- Festival Jyva'Zik à Nil-Saint-Vincent (septembre)
- Journée des associations à Walhain (octobre)
- « Un enfant, un arbre » à Braine-le-Comte (novembre)
- Animations dans les grandes surfaces de Waterloo réalisées par la Commune et l'asbl « Objectif 2050 » (novembre-décembre)

Gobelets réutilisables

L'IBW s'est équipée de 1000 gobelets réutilisables, à mettre à la disposition des Communes à l'occasion de divers événements tels que concerts, festivals, journées de sensibilisation à l'environnement, marchés, brocantes,...

Visites guidées des installations

Des visites ont été organisées tout le long de l'année 2010 de toutes les installations appartenant à l'IBW.

La communication par le biais du site internet : 352 visiteurs en 2010

VI. LES ACTIVITES

1. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

L'objectif qui guide les actions du service est de convaincre des entreprises d'investir en Brabant wallon dans des conditions d'accueil optimales.

Cela passe par la création et gestion de divers parcs d'activité économique, à partir de l'étude de projets jusqu'à la réalisation d'infrastructures (voiries et réseaux divers : égouttage, distribution d'eau, d'électricité et gaz, fibres optiques, plantations et mobilier urbain)

1.1. INFRASTRUCTURES

Services aux entreprises

Les Parcs d'activité économique sont entièrement équipés et aménagés par le service qui assure également leur promotion.

- Viabilisation des terrains situés dans les Parcs d'activité économique ;
- Réalisation de travaux de voiries et réseaux divers ;
- Equipements de base, comme l'égouttage, la distribution d'eau, électricité, gaz ;
- Equipements modernes, comme les télécommunications (fibres optiques), les plantations et le mobilier urbain ;

L'IBW est maître d'ouvrage pour tous les travaux d'infrastructures et confie le travail à différents opérateurs maîtrisant les processus de la construction et de différents travaux.

Le service réalise également la construction de **bâtiments-relais** clé-sur-porte destinés à des PME. Ces bâtiments sont vendus ou loués avec ou sans option d'achat selon le souhait de l'entreprise. Le but est d'éviter aux PME de trop lourds investissements immobiliers et de leur permettre de consacrer tous leurs moyens au développement de leurs activités.

Les derniers bâtiments construits sont des bâtiments dits «**à basse-énergie**»

Le rendement énergétique des bâtiments était calculé sur la base d'un coefficient théorique de déperdition K, en vigueur lors de la construction de ces bâtiments.

Ce coefficient dépend de plusieurs éléments, tels l'isolation de la toiture, des murs, type de chauffage, etc. Il est demandé par le cahier de charges du bureau d'études. Toutefois, à la réception du bâtiment, aucune validation des performances du bâtiment n'est demandée, thermographie infrarouge ou autre, afin de prouver que le bâtiment construit respecte les paramètres énergétiques demandés.

La Région wallonne a établi le seuil maximum de déperdition à 35 (celui d'un bâtiment classique est de 55).

Les K théoriques des 4 bâtiments basse-énergie des ZAE :

Perwez : 35 K et 27 K
Saintes : 22,4 K et 24,78 K.

Pour les nouveaux dossiers, le rendement énergétique sera calculé en fonction de la législation en vigueur et donc des données prévues pour le PEB.

Services aux communes

Le service économique réalise également des travaux pour le compte des communes par délégation de maîtrise d'ouvrage et prend en charge les démarches administratives légales :

- appel d'offre pour les auteurs de projets,
- promesse de subsides,
- adjudication ou appel d'offre pour les entrepreneurs,
- suivi administratif pour la Région wallonne et le comité supérieur de contrôle,
- suivi technique de chantier : assurances, réunions de chantier, contrôle des états d'avancement, facturation.
- obtention des permis techniques et permis d'urbanisme.

1.2. COMMERCIALISATION

Vente de terrains et suivi

Les compromis de vente sont accompagnés des prescriptions urbanistiques des parcs d'activité et des actes authentiques.

Le critère minimal d'implantation à respecter est de 25 emplois par hectare de terrain vendu.

Les parcs d'activité économique au 31-12-10

	Nom du parc	Superficie totale en ha a ca	Nombre d'entreprises *	Nombre d'emplois *
Parcs IBW	Nivelles Sud	205 88 00	150	4.406
	Nivelles Sud Extension	50 06 00	8	80
	Vallée du Hain	127 30 00	75	2.839
	Jodoigne	33 40 00	32	291
	Perwez	33 00 00	43	564
	Tubize - Saintes	50 37 00	54	1.290

	Nivelles Portes de l'Europe	85 50 76	20	659
Parc IBW-UCL	Ottignies - LLN	144 80 00	115	5.353
Parcs communaux gérés par l'IBW	Wavre A', B', C'	51 70 00	0	0
	Wavre Nord & W.N.Centre d'affaires	75 27 00	201	3.278
	Wavre Nord - Noire Epine	59 90 00	39	3.047
Partenariat Parcs privés (équipement)	Axis Parc - Mont-Saint-Guibert	15 00 00	60	1.500
Partenariat Sarsi (équipement)	Fabelta - Tubize	2 77 00	13	110
		934 95 76	810	23.417

* Le nombre d'entreprises et d'emplois sont des estimations établies par l'IBW sur base des chiffres de vente de terrains.

Mise en location / vente des bâtiments-relais

En plus de la location de ses propres bâtiments, l'IBW assure la mise à jour permanente d'un listing des bâtiments disponibles en Brabant wallon.

Accompagnement des entreprises

Le service apporte un conseil dans diverses matières :

- conseil en immobiliers d'entreprises.
- aides à l'investissement et suivi à la Région wallonne
- permis d'environnement

1.3. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Amélioration de la promotion et connaissance du Brabant wallon

Dans le cadre de la promotion du Brabant wallon, le service assume un rôle actif à travers diverses missions :

- réalisation de brochures et de plaquettes pour la communication et la promotion ;
- organisation des inaugurations ;
- réalisation des discours et des communiqués de presse ;
- réalisation et mise à jour régulière du site Internet <http://www.ibw.be> ;
- réalisation du « Brabant wallon en chiffres » pour la Fondation économique et sociale du Brabant wallon (FESBW) : récolte des données, confection des tableaux et commentaires, mise sur Internet :

<http://www.ibw.be/bwchiffres/bwchiffres.htm>

Animation économique

L'IBW dispose d'un mandat d'administrateur dans toutes les associations d'entreprises en Brabant wallon : Adewavre à Wavre, l'Udel à Ottignies - Louvain-la-Neuve, Nivelles industries à Nivelles et l'UED, l'Union des entreprises pour le développement de l'Ouest

du Brabant wallon qui s'adresse aux communes de Tubize, Rebecq, Braine-le-Château et Ittre.

A ce titre, le service collabore avec les quatre associations à travers la participation à des groupes de travail et la coordination de certains projets.

Aménagement du territoire

- Coordination et suivi d'études dont le PRWAT;
- Coordination des procédures de modification des plans de secteur ;
- Procédures d'expropriation selon la loi du 26 juillet 1962 ;
- Procédures de reconnaissance de zone pour l'obtention de subsides de la Région wallonne (Direction générale de l'économie et de l'emploi) ;
- Suivi des schémas directeurs et plans communaux d'aménagement ;
- Elaboration de plans d'aménagement conformément aux dispositions du CWATUP ;
- Réalisation de travaux pour le compte d'une commune
- Organisation de journées d'études sur le Brabant wallon.
- Participation aux études de mobilité

1.4. GESTION ET LOGISTIQUE

Administration des chantiers

Cela comprend notamment les réunions de chantier et le contrôle des états d'avancement.

Gestion immobilière

- Gestion des locataires : suivi des baux de location, l'indexation des loyers et des canons emphytéotiques, les décomptes annuels ou en cas de sortie de locataires.
- Dans quelques halls, l'IBW assure la gestion des communs.

1.5. CONCERTATION STRATEGIQUE

Participations extérieures :

- **Table ronde Horizon Brabant wallon 2020** : Quatre groupes de travail se sont réunis abordant les thèmes suivants : le développement économique, le social et santé, le développement territorial, la mobilité, le cadre de vie et l'environnement, l'enseignement, l'éducation et la culture et le logement étant lui traité conjointement par les deuxième et troisième groupes.
- **Wallonie Développement** : Wallonie Développement est un organisme réunissant l'ensemble des intercommunales de développement économique. L'IBW en est un membre actif, participant à ses différentes commissions de travail.
- **Associations d'entreprises du Brabant wallon** : AdeWavre, Nivelles Industries, U.E.D. (Union des Entreprises pour le Développement de l'Ouest du Brabant wallon), AxE 4.25, UNest (Union des Entreprises du Brabant wallon Est), WLBA (Waterloo-Lasne Business Association). L'IBW a un mandat

d'administrateur dans chacune de ces associations à l'exception de Nivelles industries et de la WLBA pour lesquelles l'IBW est un membre ordinaire.

- **SPOW (Science Parks of Wallonia):** L'IBW est présente au sein du réseau des parcs scientifiques wallons
- **MIPIM :** L'IBW et les principales intercommunales wallonnes ont participé, en collaboration avec l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements Etrangers (Awex-Ofi), au Marché International des Professionnels de l'Immobilier en mars 2010.
- **Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation (CSEF):** L'IBW est membre effectif du CSEF et membre du bureau exécutif
- **EURADA :** L'IBW est membre du réseau EURADA qui regroupe les agences de développement économique au niveau européen.

Activités développées en 2010

Chantiers en cours en 2010

- L'achèvement des phases 1, 2 et 3 des travaux d'équipement du parc d'activité économique de Nivelles Sud extension dans le courant du second semestre 2010
- Pose de la première pierre (en mai 2010) du Centre d'entreprises Champagne-Landas situé dans le parc d'activité économique de Saintes. Le Centre proposera des services de restauration, repassage, hébergement,... aux sociétés du parc d'activité économique. Bâtiment basse-énergie
- Réception de deux bâtiments dans le village PME en juin 2010
- La construction du 4ème hall relais a débuté en juin 2010 et est déjà sous option. Ces quatre immeubles sur les sept prévus comprennent 1.500 m² de bureaux et 2.300 m² d'entrepôt.
- Les travaux du Crématorium ont débuté en mars 2010 pour une mise en activité prévue en juin 2011.
- Le deuxième hall relais basse énergie de Perwez a été réceptionné en mars 2010
- L'équipement de plus d'une quinzaine de nos bâtiments en panneaux photovoltaïques poursuit le même objectif et est toujours en cours à ce jour.

Dossiers traités en 2010

Le Gouvernement wallon a marqué son accord sur les projets de quatre nouvelles ZAEM situées à Nivelles, Ottignies-Louvain-la-Neuve (Chaumont-Gistoux et Mont-Saint-Guibert).

Hélécine (extension de la zone de l'E40) et Jodoigne (Souveraine) sont en attente de l'annulation par le Conseil d'Etat de la révision du plan de secteur de 2004 sur Jodoigne - Hélécine - Orp-Jauche.

L'extension du PAE de Perwez à travers la réalisation d'un PCAD reste à l'ordre du jour.

Une pré-étude sur l'extension du parc de la Vallée du Hain a été réalisée et sera soumise en 2011 au Cabinet du Ministre.

Révision du plan de secteur de Louvain-la-Neuve et Chaumont-Gistoux, projet structuré autour du « Park and Ride » du RER.

Collaboration au sein du Comité d'accompagnement de la reconversion du Site de la Sucrerie à Genappe

Appel à projet éco-zoning lancé en 2010*

L'IBW a répondu à l'appel à projet « éco zoning » de la Région wallonne lancé le 7 septembre 2010. L'appel à projet visait à subsidier 5 études de faisabilité qui étudieront la possibilité d'appliquer les principes de l'écologie industrielle dans les parcs d'activité économique de Wallonie au travers de 6 thématiques (gestion des déchets, de l'eau, de l'énergie, mobilité, aménagement des abords et animation de la zone). L'IBW a posé la candidature pour l'extension du parc de Nivelles Sud.

L'IBW a décidé de réaliser ce projet indifféremment de l'issue de l'attribution et d'appliquer les mêmes principes aux futurs parcs d'activité économique.

Le projet «éco-zoning» est inscrit dans les objectifs généraux de l'IBW.

**A l'heure de la publication de ce document, le résultat de l'appel à projet est connu : le projet de l'IBW n'a pas été retenu. Il sera amendé et présenté au deuxième appel à projet organisé par la Région wallonne en septembre 2011.*

Projets en perspective

Les deux dernières phases d'équipement de Nivelles Sud extension pour environ 16 hectares auront lieu en 2011-2014.

Un hôtel 3 étoiles de 91 chambres et un restaurant vont voir le jour sur le site de Nivelles Nord en 2011

La Région devra approuver les documents suivants :

- le CCUE de Saintes II et la reconnaissance de zone de ce parc ;
- le permis d'urbanisme des contournements de Perwez et Jodoigne (1ere phase) ;
- le PCAD de Perwez extension ;
- le permis d'urbanisme de Hélécline (zone E40).

Devront être établis par l'IBW :

- les projets de PCAR de Nivelles (Portes de l'Europe extension) et Mont-Saint-Guibert ;
- les projets de RUE pour les ZACC de Chaumont-Gistoux et Louvain-la-Neuve ;
- les plans d'acquisition des ZAE de Saintes II et Jodoigne - Hélécline - Orp-Jauche (en cas de non annulation) ;
- en cas de non annulation du parc de Jodoigne - Hélécline - Orp-Jauche par le Conseil d'Etat la reconnaissance de zone de ce parc ;
- les arrêts d'expropriation pour Jodoigne - Hélécline - Orp-Jauche et Saintes II.

Enfin, afin de compléter son offre immobilière, l'IBW prévoit la construction de plusieurs nouveaux bâtiments, équipés des panneaux photovoltaïques dès leur conception, suivant l'engagement d'utilisation d'énergies renouvelables dans les parcs d'activité.

Les impacts significatifs non-réglés des chantiers

ACTIVITE	ASPECT	SITUATION	IMPACT
Machines de terrassement	AME	Normale	Boue et poussière sur route
Transport matériaux	BRUIT	Normale	Confort acoustique voisins

Objectifs environnementaux :

- Equiper 70% des halls relais des PAE en panneaux photovoltaïques. L'objectif, qui date de juin 2009, a été retardé par la faillite de la société « Les compagnons d'Eole ». Un nouveau dossier est en cours d'être constitué.
- L'objectif d'amélioration de la mobilité : un comité de suivi pour la mobilité dans la ZAE de Nivelles sud se réunit deux à trois fois par an pour débattre des actions en faveur de la mobilité. L'IBW a participé au Plan provincial de mobilité et fait partie du comité de suivi du Plan.

2. L'EPURATION DES EAUX USEES :

L'activité comporte deux volets complémentaires :

- **L'assainissement-investissements** qui gère l'étude des projets et la construction des ouvrages d'assainissement (collecteurs et stations d'épuration)
- **L'exploitation des ouvrages d'épuration** qui assure le bon fonctionnement des stations et collecteurs

2.1 L'ASSAINISSEMENT-INVESTISSEMENTS

L'activité du service Assainissement / Investissements se déroule dans le cadre du Programme gouvernemental d'assainissement, qui impose aux Intercommunales ayant en charge l'épuration des eaux usées urbaines d'étudier, construire et exploiter les ouvrages d'assainissement.

Cette mission est encadrée par une convention entre la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) et les Intercommunales.

Le Programme Gouvernemental d'assainissement 2011-2013 :

Programme	Dossier	2011	2012	2013
2000-2004				
DG	Step Orp-le-Grand (6.300 EH)			
S	Coll Coeurcq lot 2			
S	Step Vallée du Hain-L'Orchis (92.000 EH)			

DG	collecteur Dyle lot9				
DG	SP rue de Lasne	*			
DG	STATION PINCHART	*			
DG	collecteur du Ry Delcourt				
DG	collecteur du Ry d'Hèze (Biez)				
DG	Séparation des eaux claires parasites du Ry Saint-Jean				
S	collecteur du Hain lot 4 (Lillois)				
DG	Collecteur du site de Carpu				
DG	Collecteur Ri du Marais (Genappe)				
DG	Collecteur Wavre Nord				

■ Etude ■ Adjudication ■ Travaux ■ Mise en service
Coll = Collecteur *DG = Sous-Bassin Hydrographique Dyle-Gette*
Step = station d'épuration *S = Sous-Bassin Hydrographique Senne*

Le service organise et gère les deux premières étapes de cette mission : l'étude des projets, suivie de la construction des ouvrages d'assainissement des eaux usées (collecteurs, stations d'épuration, stations de pompage et bassins d'orage) ;

Les deux étapes sont sous-traitées et confiées à des bureaux d'études extérieurs et à des entrepreneurs généraux de travaux, par le biais de marchés publics de services et de travaux.

Dossiers dont l'attribution de marché par le Collège exécutif de l'IBW a eu lieu en 2010 :

Stations : Adjudications en 2010

Hélécine	6000 EH
Bomal	3700 EH
Bousval	4000 EH
Sart-Dames-Avelines	2900 EH

Collecteurs : Adjudications en 2010

Ittre lot 1 Ry Ternel
 Sart-Dames-Avelines
 Villeroix-St-Géry
 Pécrot
 Ri du Marais (Genappe)
 Wavre Nord

Chantiers en 2010 :

Stations en chantiers en 2010

Sart-Messire-Guillaume	3.600 EH
Rosières (mise à niveau)	100.000 EH
Basse-Wavre (mise à niveau + extension)	201.000 EH
Orp-le-Grand	6.300 EH
Vallée du Hain - L'Orchis	92.000 EH
Waterloo	DIHEC - traitement des boues
Hamme-Mille	7.000 EH
Ittre	5.600 EH

Collecteurs en chantiers en 2010

Orp lot 1 + Lincen
 Hélécine lot 1

Villers-la-Ville lot 1
 Coeurq lot 2
 Ittre lot2
 Chastre lot2
 Bomal Ramillies
 Rebecq lot 2
 Pisselet lot 2
 Nil-St-Vincent
 Hamme-Mille lot 2
 Baulers Ouest
 Mazerine / La Hulpe (DIHEC réparation)
 Ittre lot 1
 Hain lot 2 (décompte final)
 Rebecq lot 1 (décompte final)
 Chastre lot 1 (décompte final)
 Hain lot 5A
 Hain lot 5B
 Pisselet lot 1
 Hamme-Mille lot 1 (décompte final)
 Wavre Nord
 Jodoigne (DIHEC séparation eau claire)

42 chantiers d'égouttage ouverts en 2010

Stations d'épuration individuelle

En juin 2009, l'IBW a été désignée par la Région wallonne en tant que contrôleur au placement des stations d'épuration individuelle. En 2010 l'IBW a contrôlé le placement de 66 stations individuelles, plus que le double dénombré en 2009 (32 stations)

Les impacts significatifs non-réglés des chantiers d'assainissement

ACTIVITE	ASPECT	FONCTION NEMENT	IMPACT
Battage pieux, palplanches, machines de terrassement	VIB	Normal	Risque d'effondrement bâtiments
	AME	Normal	Boue et poussière sur route
	BRUIT	Normal	Confort acoustique voisins
Transport matériaux	BRUIT	Normal	Confort acoustique voisins

Objectifs environnementaux :

- Réalisation d'un système de chauffage par pompe à chaleur dans les nouveaux bâtiments techniques, lors des travaux d'extension de la station d'épuration de Rosières.

- Mise en œuvre d'équipements plus performants
- Construction d'une galerie en lieu et place d'un fonçage pour la pose du collecteur d'amenée des eaux usées à la station de la Vallée du Hain

2.2 L'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'EPURATION

L'épuration consiste à éliminer les matières polluantes apportées par les eaux usées par des procédés mécaniques, physiques, biologiques et physico-chimiques. L'eau est ensuite rejetée à la rivière, après avoir vérifié qu'elle réponde aux normes européennes de rejet,

Le service d'exploitation des stations d'épuration a pour mission

- l'exploitation des stations d'épuration
- l'entretien des collecteurs d'eaux usées et des ouvrages connexes (déversoirs d'orage, stations de pompage)
- le traitement des boues d'épuration, la valorisation agricole de ces boues et l'élimination des boues d'épuration non conformes

Situations en chiffres pour 2010 :

- Nombre total de stations d'épuration en service : 33 dont 26 couvertes par l'enregistrement EMAS. Les autres sites sont en cours de démantèlement ou de réhabilitation. Deux de ces stations (Cortil et de Dion-Val-Mont) ont été arrêtées en 2011.
- 24 stations de pompage IBW exploitées (collecteur)*
- 21 stations de pompage appartenant aux communes pour lesquelles IBW joue le rôle de conseiller technique
- 759 déversoirs d'orage
- 200 Km de réseau de collecte des eaux usées :
- 38 Km de conduites inspectées dans le cadre du service aux communes
- 80 dossiers d'endoscopie réalisés
- 26.138.432 m³ d'eaux usées traitées
- 15.236.171 m³ d'eaux usées pour lequel un traitement tertiaire a eu lieu
- 5.527 tonnes de DBO₅ de charge polluante traitée
- 18.088 tonnes de boues solides (matières fraîches)
- 13.318 m³ de boues liquides des petites stations d'épuration

* Seules les 24 stations de pompage gérées par IBW et financées par la SPGE sont reprises dans la certification EMAS, les 21 autres stations de pompage sont la propriété des communes et l'IBW offre aux communes un service de surveillance et de conseil. Les frais d'exploitation restent à charge des communes.

Evolution des données des installations d'épuration lors des certifications

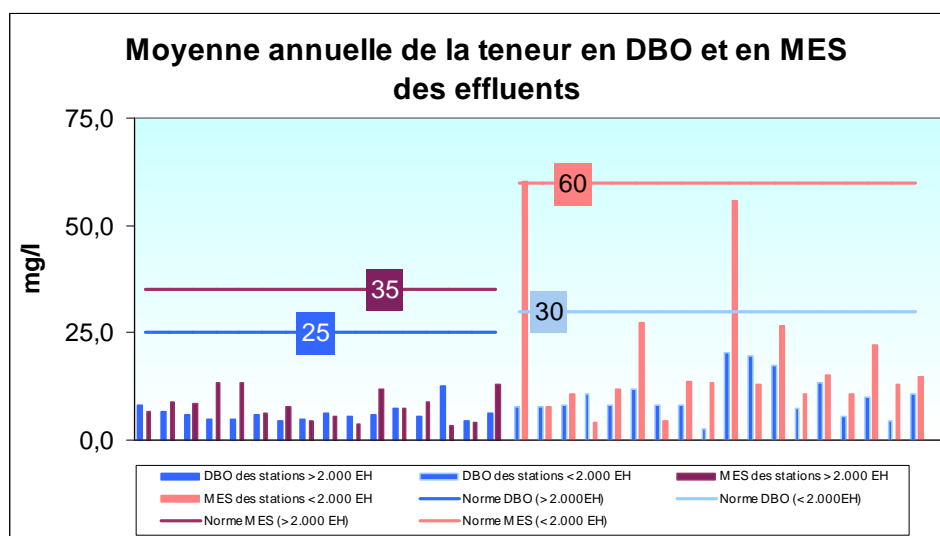
	2002	2005	2008	2011 (données 2010)
Stations EMAS	19	22	22	26
EH stations EMAS	382.200	430.200	447.700	480.200

Volumes d'eaux usées traitées m ³	26426252	27822756	31828857	26138432
Production de Boues T de MS	6311	7293	9567	6502
Volumes de boues liquides produites par les petites stations m ³		9.493	10983	13318
Charge polluante traitée tonnes de DBO ₅	6589	7409	6404	5527
Stations non EMAS	11	11	9	7
EH stations non EMAS	8000	8000	7000	3400
Km collecteur	108	125	160	200
Stations pompage	5	9	10	24+21= 45
Déversoirs d'orage			646	759

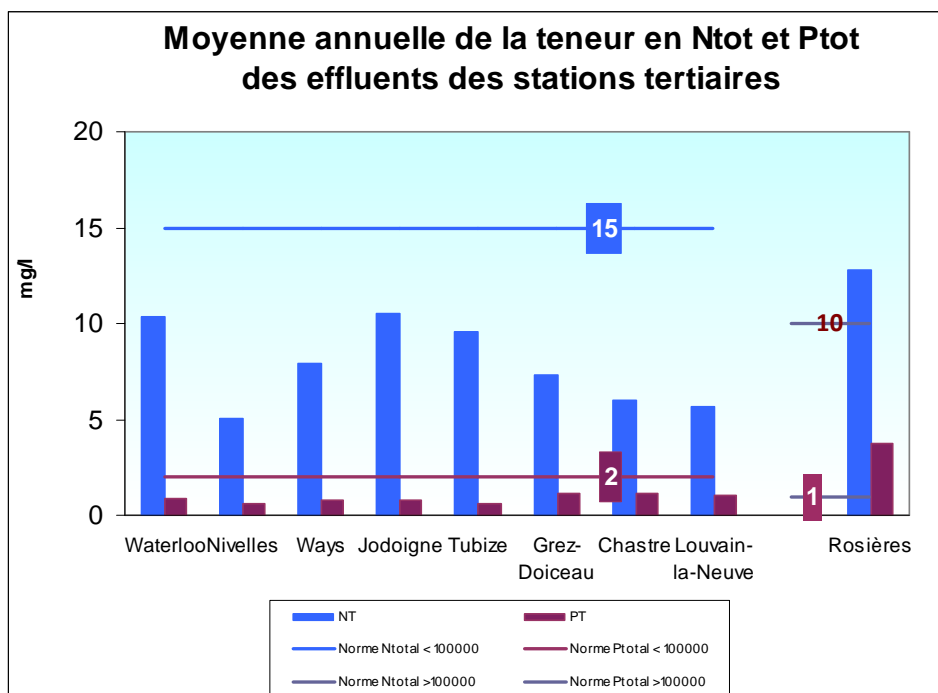
Le nombre de stations d'épuration faisant partie de notre scope et les équivalents théoriques qu'elles traitent ne cessent d'augmenter. Leurs charges et donc leur production de boues varient d'année en année en fonctions des raccordements de collecteurs, des conditions météorologiques et de l'ouverture ou de la fermeture d'industries sur les réseaux.

Objectif de qualité des eaux traitées

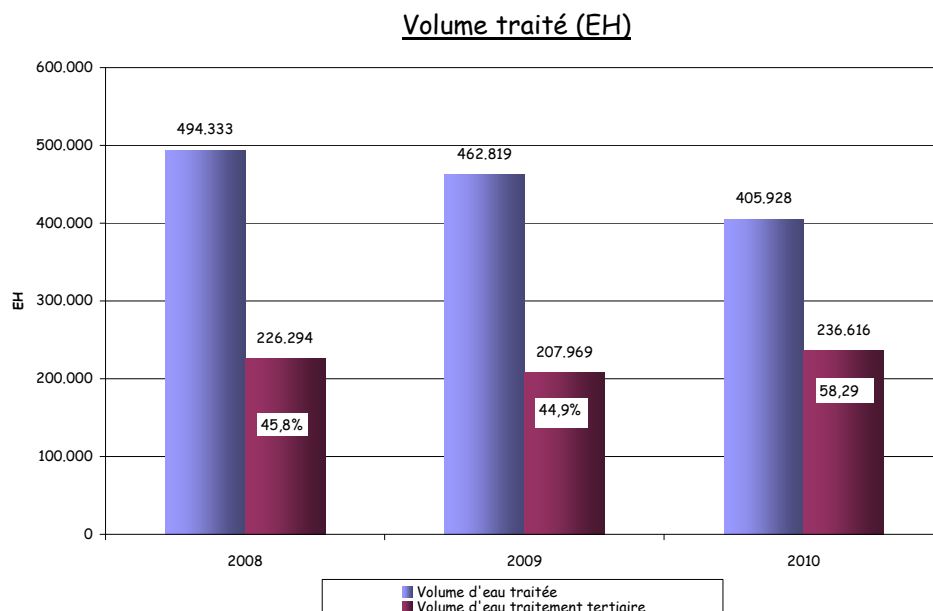
Les permis d'exploiter ou d'environnement et les autorisations de déversement imposent des concentrations différentes en fonction de la taille de la station.



L'ensemble des stations d'épuration exploitées par l'IBW (Y compris les stations non enregistrées EMAS) ont eu des rejets moyens annuels inférieurs à leurs normes de rejet.



Toutes les stations d'épuration pourvues d'un traitement tertiaire actif en 2010 sont représentées sur ce graphique. Les stations en exploitation en 2010 ont toutes respecté leurs normes de rejet sur l'azote et le phosphore. La station d'épuration de la vallée de la Lasne à Rosières n'ayant pas encore été réceptionnée, les normes sur le traitement tertiaire n'étaient pas encore applicables en 2010. A noter que ces normes sont plus strictes que pour les autres sites que nous exploitons actuellement.

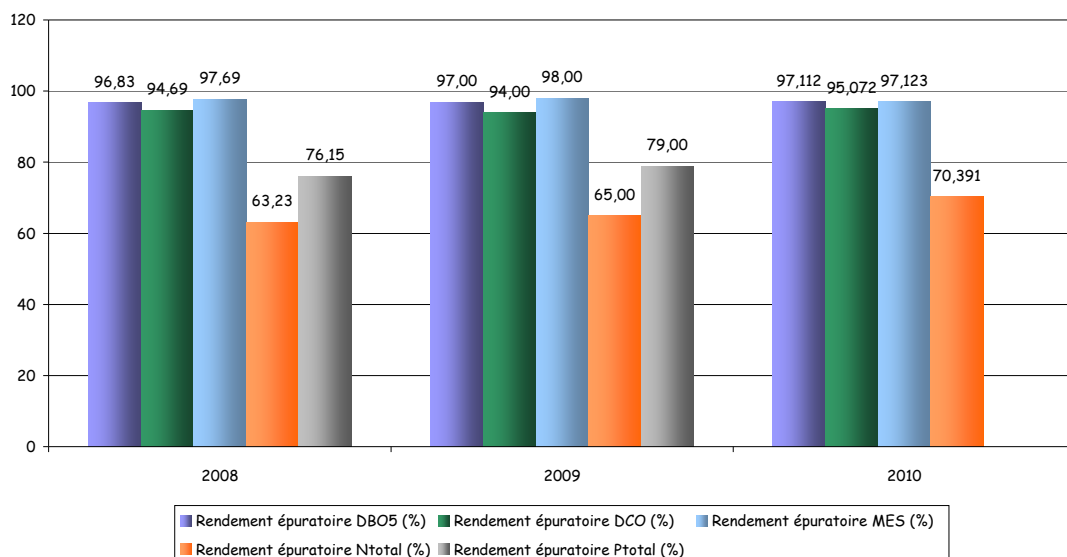


Les volumes traités varient d'année en année en fonction de :

- Conditions climatiques (réseaux de collecte unitaire) ;
- Eaux parasites (voir les fiches d'objectifs qui visent à diminuer le volume traité) ;

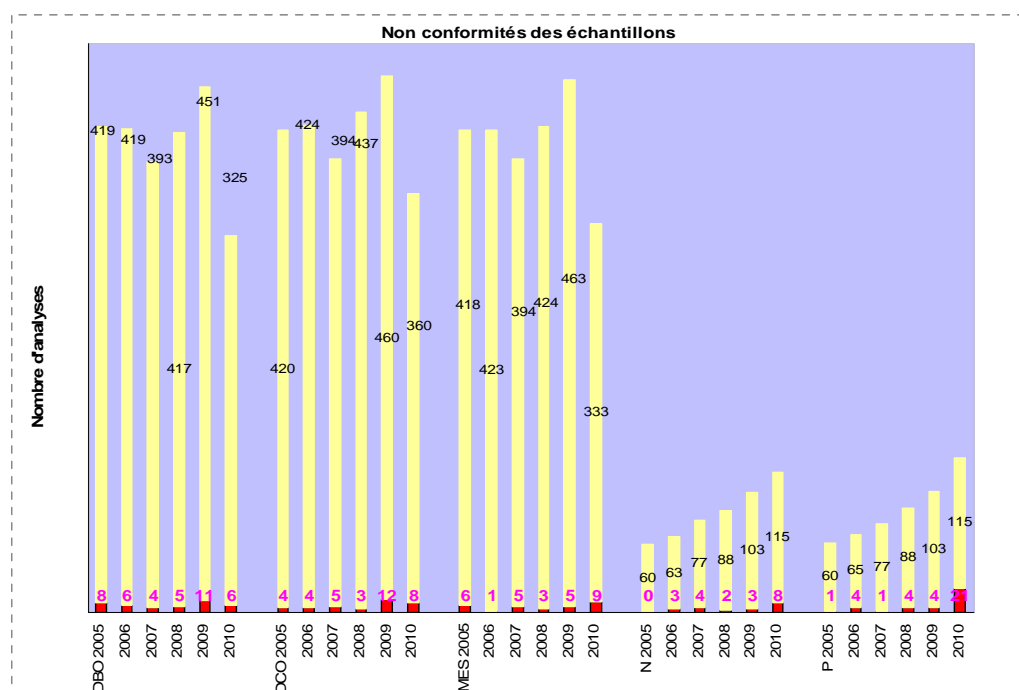
- Diminution des débits acceptés sur les stations en rénovation (BW et Rosière) ... La conjonction des conditions particulièrement sèches du printemps 2010 et la réduction des débits traités sur les stations d'épuration de la vallée de la Lasne et de la vallée de la Dyle suite aux travaux de réhabilitation (débit limité au débit temps sec) ont diminué les débits traités par les sites en 2010).

Evolution du rendement épuratoire



Le rendement épuratoire exprime le pourcentage de pollution éliminée. Les rendements épuratoires sont très stables d'année en année sur les éléments de bases (DBO-DCO-MES).

Le rendement en azote et en phosphore ont tendance à augmenter suite à la mise en place de stations d'épuration tertiaire.



Légende :

Le nombre d'échantillons est représenté en noir sur l'histogramme pour chaque paramètre.

Le nombre d'échantillons non conformes est représenté en rouge pour chaque paramètre.

Non-conformité des échantillons :

Pour le phosphore total et l'azote total, nous recensons des échantillons au dessus de nos normes de sortie qui sont fixées en moyenne annuelle. Ces relevés attirent notre attention sur d'éventuels problèmes et nous permettent d'éviter ainsi la non-conformité réglementaire annuelle.

Pour les autres paramètres, les normes sont établies en moyenne journalière et donc chaque échantillon peut faire l'objet d'un rejet non réglementaire.

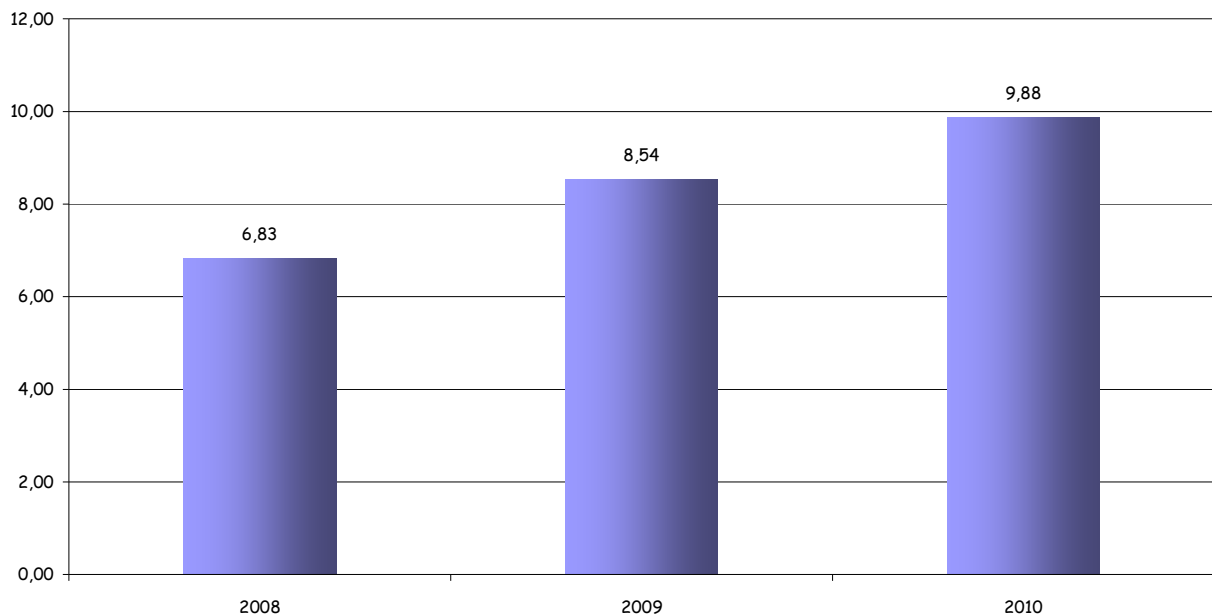
Selon le nombre d'échantillon réalisé, un nombre d'échantillonnage maximal avec des rejets non conformes est accepté par la législation pour les paramètres dits journaliers. En 2010, suite à une demande de la SPGE d'optimiser le nombre d'analyses réalisées au sein des intercommunales, nous avons réduit le nombre d'analyses aux analyses obligatoires demandées par le code de l'eau ou autres législation plus contraignantes. Actuellement, seulement quelques sites plus sensibles continuent à être suivis au-delà des obligations légales.

Depuis le 1^{ère} octobre 2010, les analyses ne sont plus réalisées par notre laboratoire interne mais par un laboratoire agréé externe.

L'augmentation des non-conformités en azote et en phosphore à la sortie des stations d'épuration est à mettre en relation avec une augmentation de nos sites réalisant du traitement tertiaire. Elle est aussi à mettre en relation avec un encodage très strict de ces rejets non conformes : nous encodons le rejet au-dessus de la norme même lorsque la température de l'eau est en dessous de 12°C, température en dessous de laquelle les normes en azote ne sont plus applicables.

Pour les paramètres de base (DBO, DCO, MES), les non-conformités ont globalement diminué entre 2009 et 2010. On constate une augmentation de ces paramètres depuis 2005, due aux importants chantiers de rénovation ouverts dans cette période mais aussi et surtout aux misent en service de nouvelles installations

Volume de gadoues acceptées du volume total traité (%)



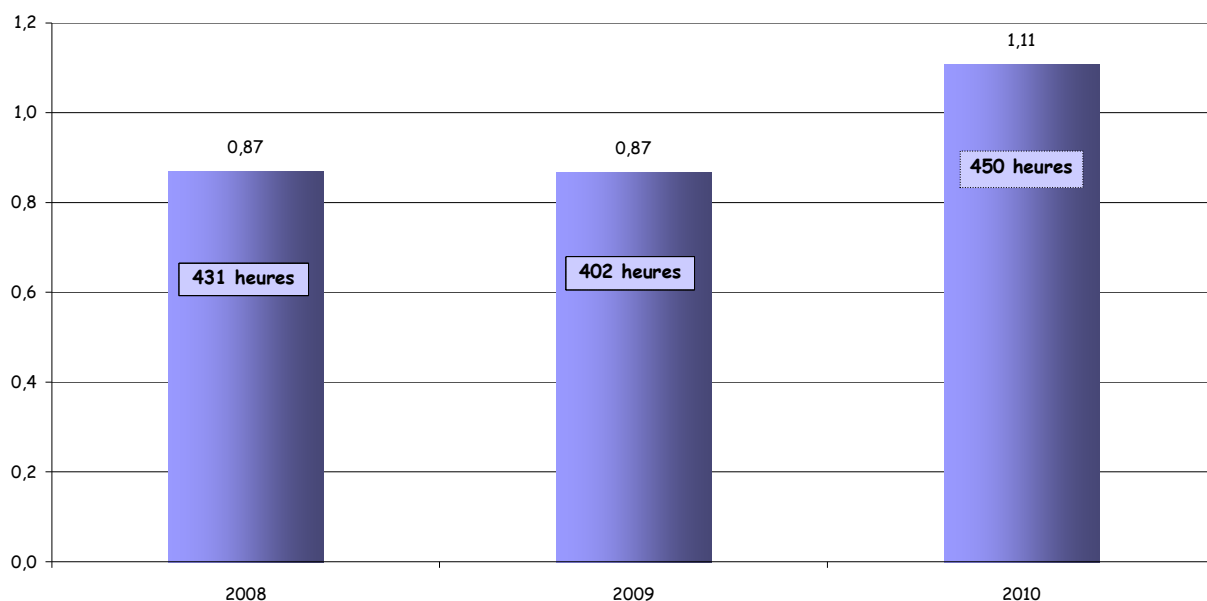
On constate une constante augmentation des quantités de gadoues de fosse septique réceptionnées sur les sites. Cette évolution pourrait être l'effet de l'augmentation du nombre des particuliers en possession de fosses septiques ou de station d'épuration individuelle, ainsi qu'à la nécessité d'un minimum d'entretien de ces installations.

Les interventions de garde

Le nombre d'interventions de garde par rapport à la capacité théorique des sites est en augmentation en 2010. Sur ce graphique on tient compte du nombre d'EH traités et pas du nombre de sites qui émettent des alarmes et qui sont repris en supervision. Si nous n'avons pas réceptionné de station d'épuration en 2010, nous avons par contre réceptionné 6 stations de pompage émettant des alarmes.

Le retrait des conciergeries des stations d'épuration des vallées de la Lasne et de la Dyle en 2010 a fait que ces deux sites ont été pris partiellement en charge par la garde et partiellement par les entrepreneurs des sites. En prévision des évolutions du service, le rôle de garde a été partagé en deux zones en 2011 et se prépare à la mise en service des nouvelles infrastructures des deux plus grands sites dès leur réception provisoire.

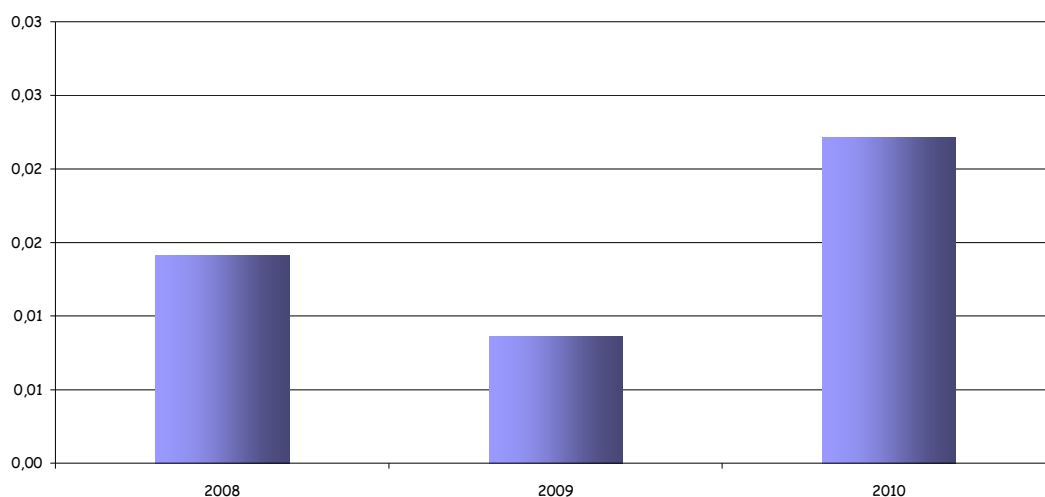
Nombre d'heures d'intervention de garde par 1.000 EH traités



Les performances environnementales :

Pollution de l'influent :

Evolution du nombre de pollutions de l'influent par 1.000 EH

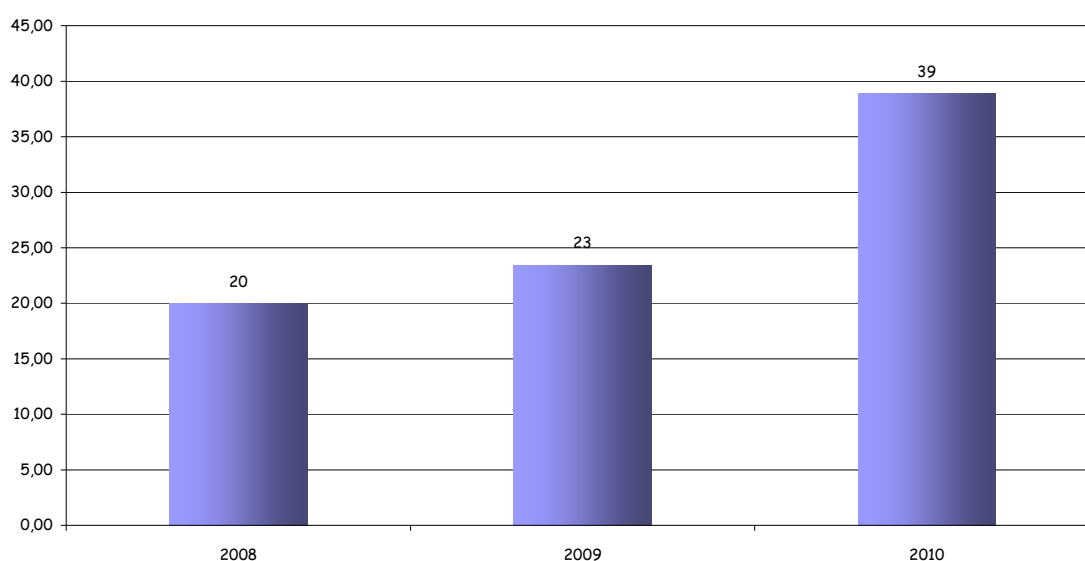


Les pollutions de l'influent les plus fréquentes à l'entrée de nos stations d'épuration sont les pollutions aux hydrocarbures. Episodiquement, d'autres produits tels que des solvants, des huiles alimentaires, des détergents peuvent apparaître. En revanche, il y a de moins en moins de pollutions d'origine agricole.

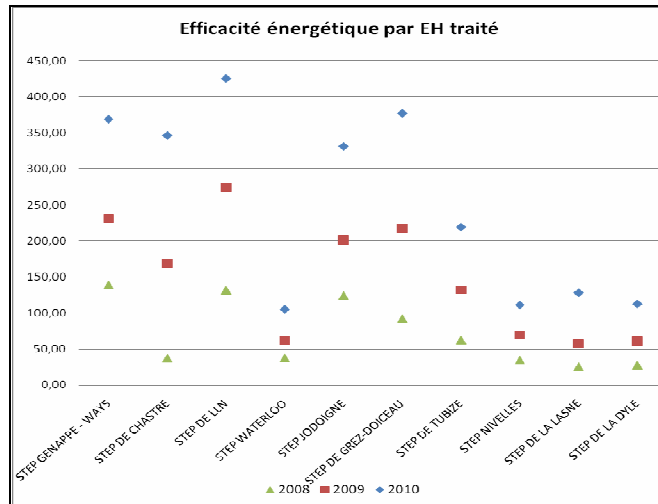
Lorsqu'un agent constate une pollution de l'influent, il déclenche la procédure spécifique aux pollutions de l'influent. Cette procédure consiste en l'évaluation du risque pour le personnel, les installations et l'environnement puis à la mise en œuvre d'actions spécifiques afin de diminuer les impacts environnementaux de cette pollution, d'avertir et de sensibiliser les services de la police locale et de la DPC, en leur signalant l'incident et en demandant leur intervention sur site.

Consommation de ressources :

Evolution de la consommation électrique par EH (kWh/EH)

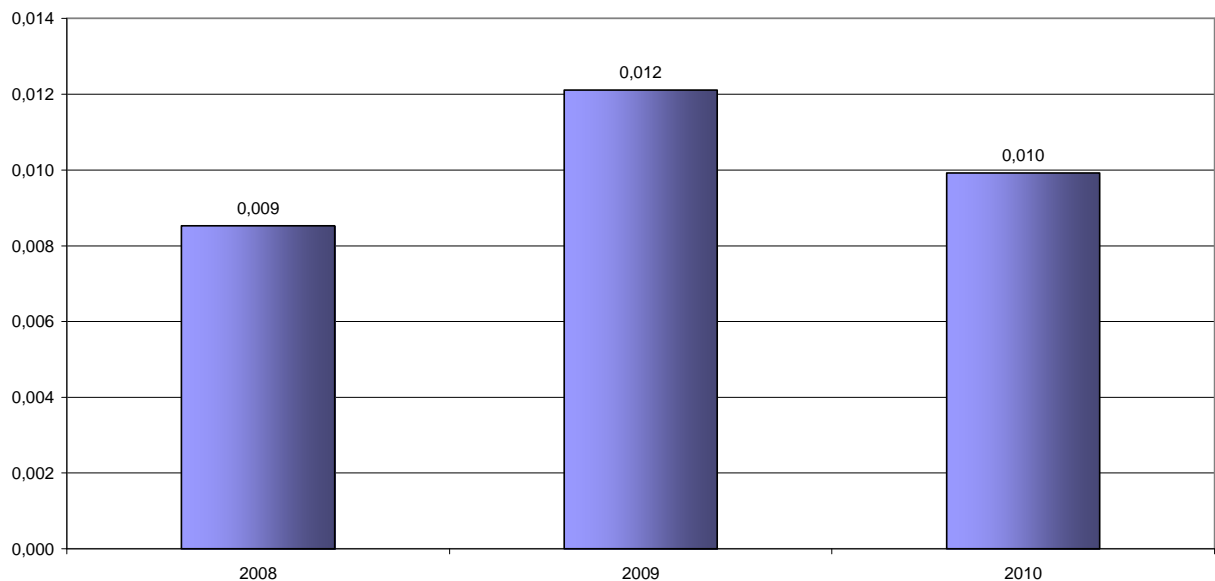


L'augmentation de la consommation électrique est due à la mise en route de stations d'épuration utilisant la technologie membranaire ainsi que la mise en place de traitement tertiaire et traitement des eaux d'orage sur les sites de grandes capacités que sont les stations d'épuration des vallées de La Lasne et de la Dyle. En 2005, la consommation électrique de ces deux sites représentait 29% de la consommation électrique globale de nos sites. En 2010, ces deux stations représentent 39% de notre consommation électrique.



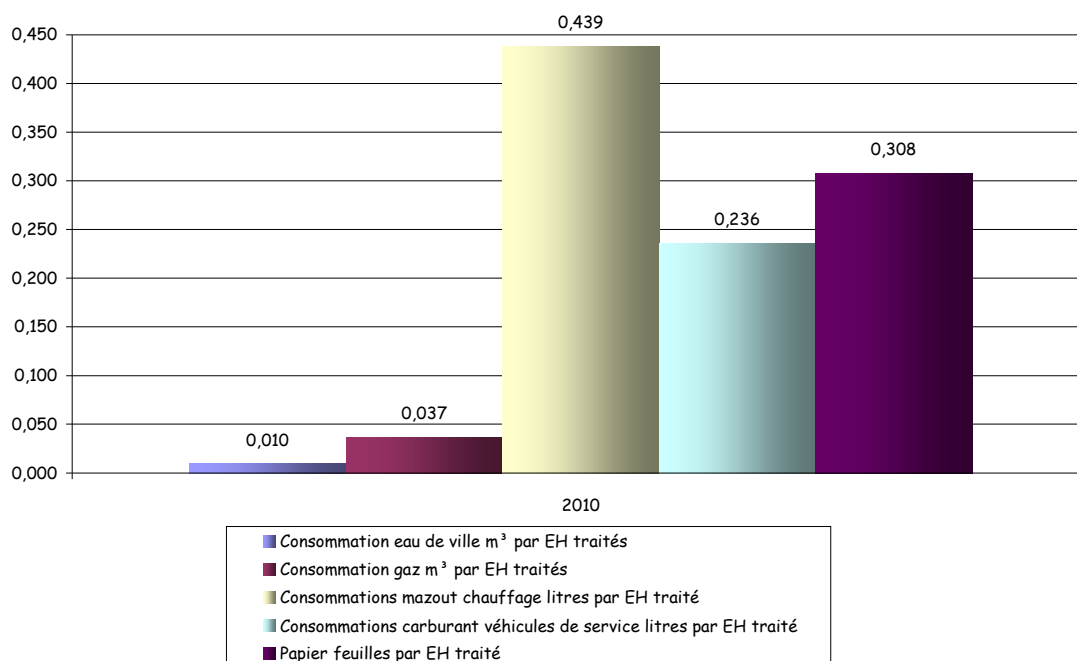
Graphique représentant l'évolution de l'efficacité énergétique des sites possédant un traitement tertiaire (c'est-à-dire les sites ayant l'impact le plus significatif sur le paramètre consommation d'électricité, de mazout, de gaz). Il est à signaler que notre ratio a été particulièrement influencé par les conditions climatiques 2010. Le temps sec a diminué le nombre de m³ traités et donc les EH traités.

Consommation eau de ville m³ par EH traités



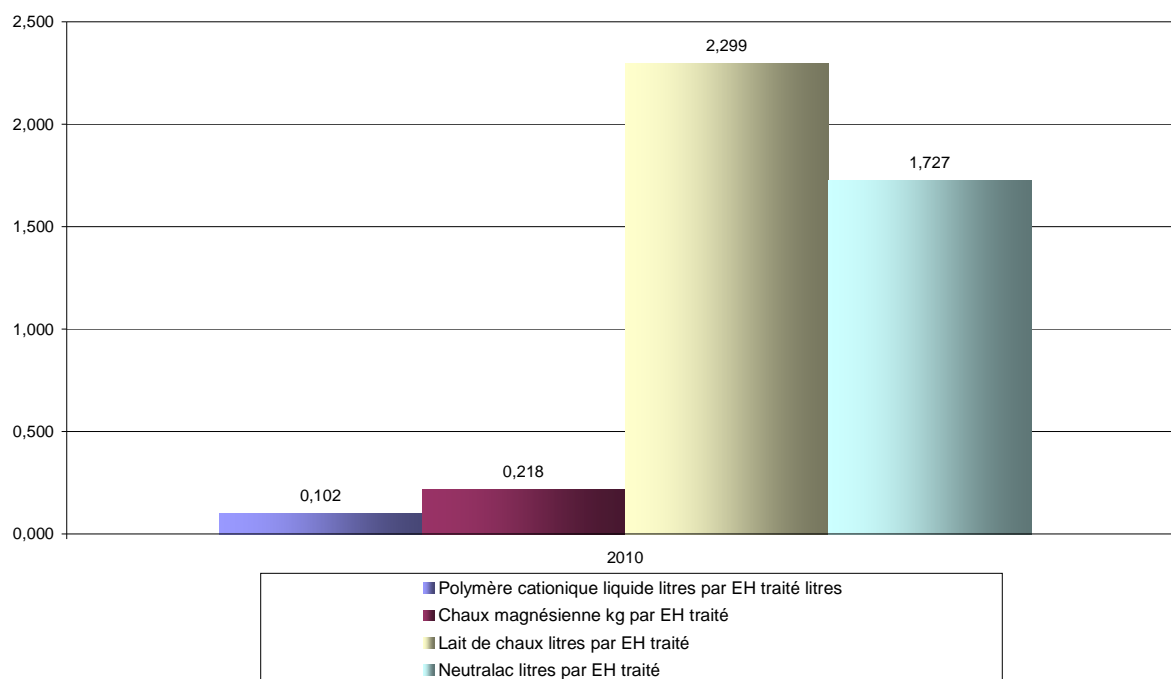
Une augmentation des consommations d'eau de ville a été enregistrée depuis 2008, suite à la réception des stations d'épuration de Chastre et de Louvain-la-Neuve. Ces stations utilisent une très grande quantité d'eau de ville pour la dilution de leur polymère. Une réflexion est en cours pour diminuer la consommation en eau de ville de ces deux sites.

Consommation matières par EH traité

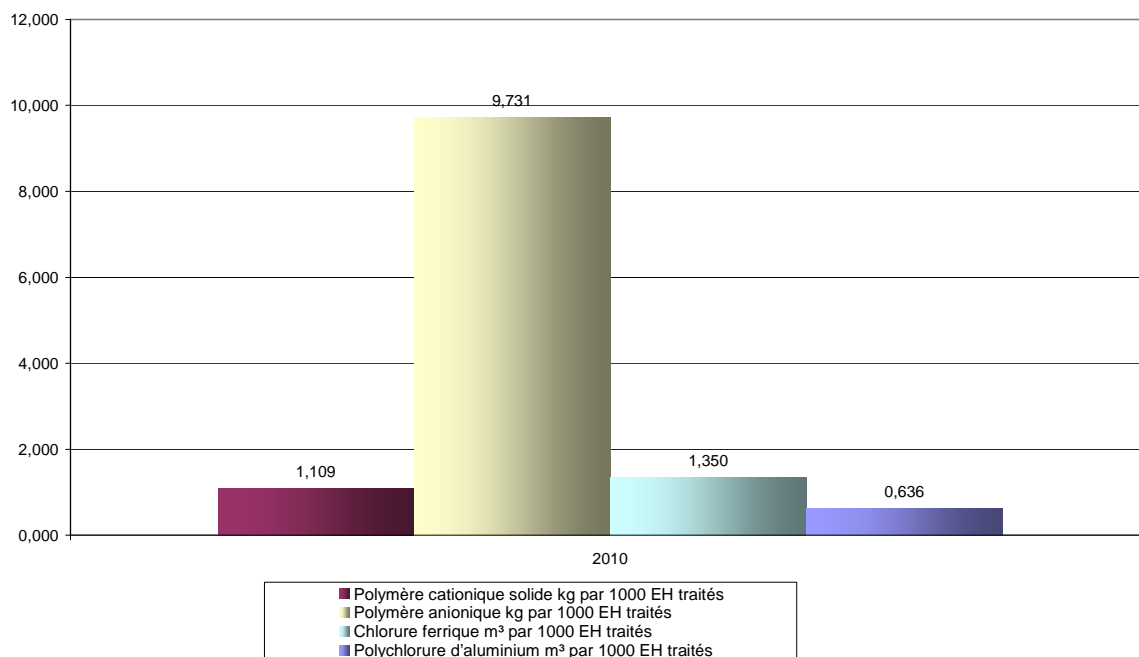


Consommation de produits chimiques en 2010 :

Consommation produits par EH traité

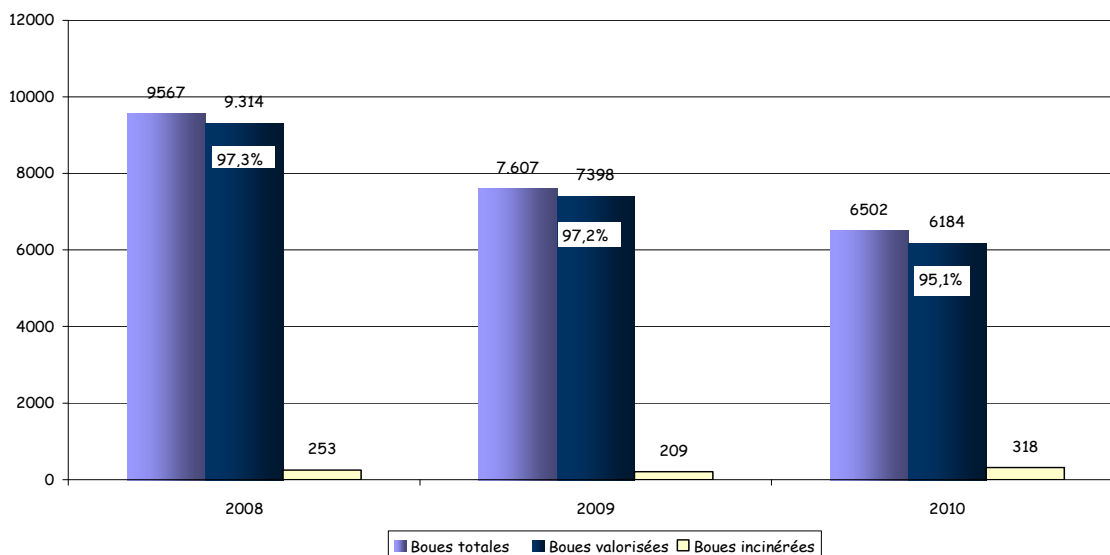


Consommations de produits par 1000 EH traités



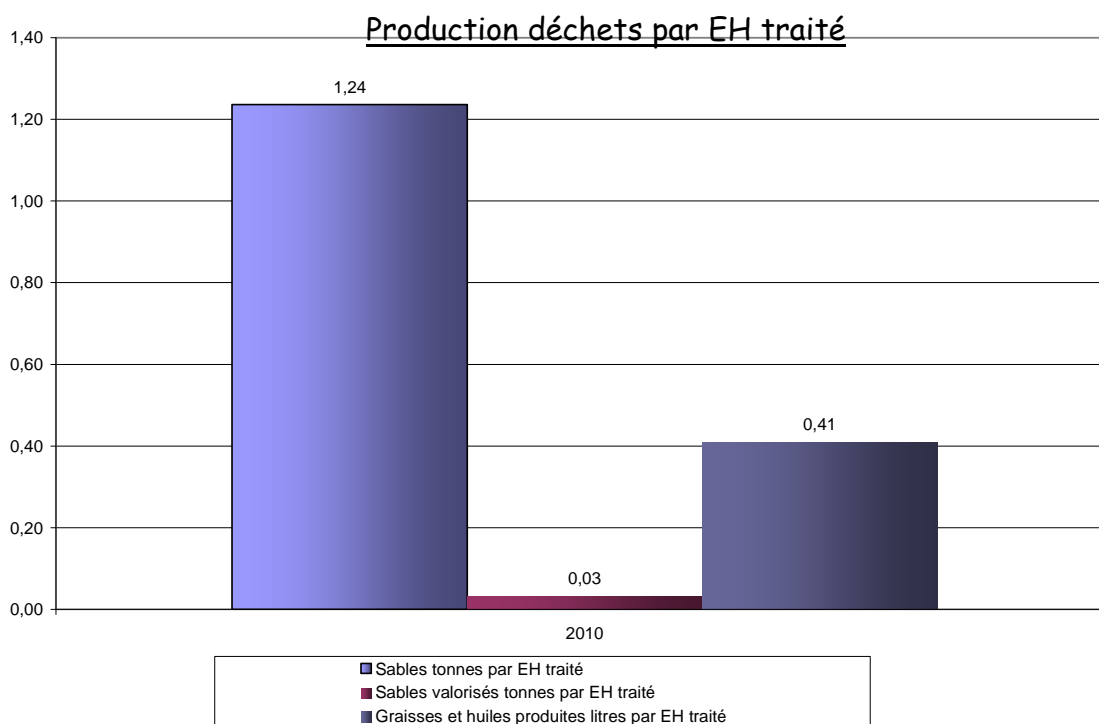
Production de déchets 2010 :

Destination des boues (en tonnes et % de valorisation)



La diminution des quantités totales de boues traitées est due à la diminution de la charge à l'entrée de sites (comme expliqué ci-dessus).

La diminution du taux de valorisation des boues est la conséquence de la pollution de l'influent qui a contaminé les boues de la station d'épuration de Tubize en 2010. Ces boues ont dû être incinérées.



Les déchets retirés de l'influent par les installations de prétraitement constituent la plus grande partie des déchets générés par les stations.

Les déchets de dégrillage et les sables non lavés sont conduits dans un CET classe II. Les huiles et les graisses de process sont reprises par un collecteur agréé et dépotées sur un site de regroupement des déchets. Les eaux sont évacuées vers le centre ERPC à Courcelles, les corps étrangers sont évacués vers le centre Sita Wallonie à Sombreffe, la partie grasse est évacuée vers le centre Recydem en France.

Les sables lavés partent vers un centre de revalorisation pour être traités et revalorisés en tant que terre de remblais.

Ponctuellement, nous avons une évacuation des sables issus du bassin d'orage de Waterloo. Ces sables font l'objet d'un CSC et, selon les analyses réalisées par l'entrepreneur, sont dirigés vers la filière la plus appropriée. Cette filière est décrite par les entrepreneurs dans leur offre prix.

Déchets process	2002	2005	2008	2010
Déchets de dégrillage Kg	503.851	218.810	236.900	169.000
Huiles et graisses Kg	93.484	238.549	181.138	166.260
Sables non lavées Kg	711.017	724.020	701.600	472.520
Sables lavées Kg	0	28.250	32.300	36429

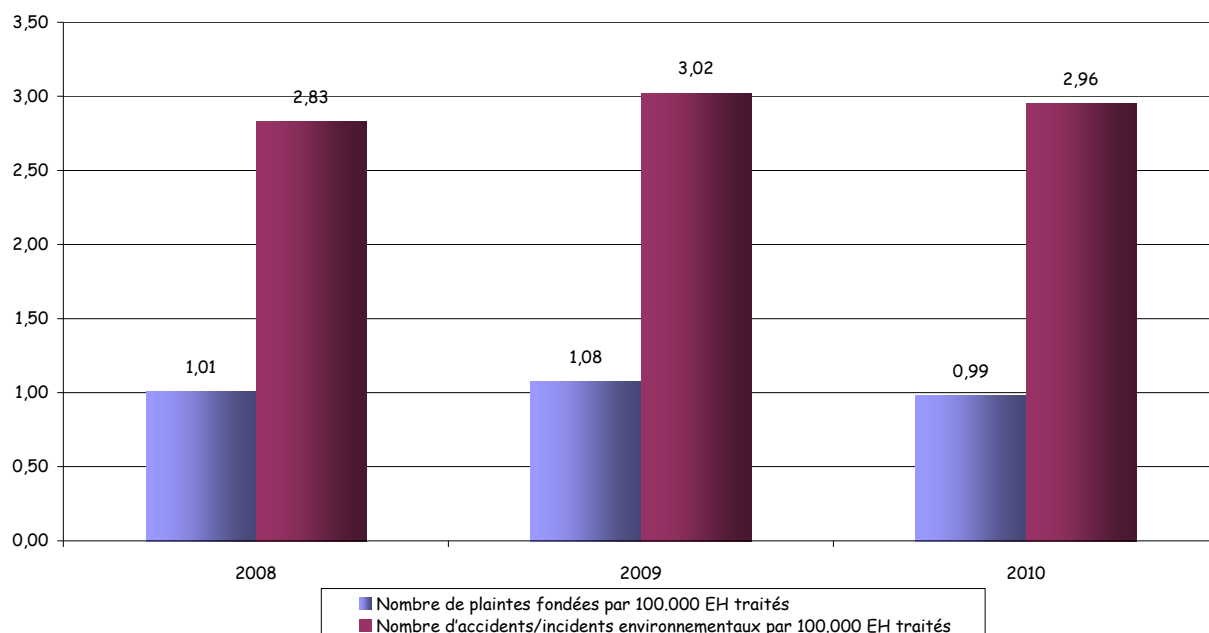
Déchets dangereux	2005	2008	2010
Chiffons polymère Kg	1300	74	418
Sacs de polymère ou polymère Kg	3340	485	68
Cubitainers pièces	19	16	51
Liquides labo Kg	0	26	0
Tubes usagés labo Kg	255	80	0

Flacons et verrerie labo Kg	14	24	56
Chiffons polymère + labo Kg	68	34	798
Huiles de vidange Kg	338	1364	1510
Hydrocarbures Kg	0	0	1150
Chiffons huileux Kg	3144	1000	122
Bidons et fûts vides Kg	1007	198	130
Piles et batteries Kg	440	0	202
Tubes TL Kg	46	26	32
Déchets de sablage kg	226	72	0
Filtre à air kg	234	94	0
Toiles de filtre presse Kg	728	0	0
Peinture Kg	0	52	108
Divers	126	2150	86

La production de déchets dangereux a diminué entre 2005 et 2010. Cette diminution est due à l'arrêt de certaines activités (sablages à Basse-Wavre, gestion du laboratoire, entretien de certaines machines en interne, ...). Certains déchets issus de l'activité d'entretien ont diminué suite à l'arrêt de la maintenance préventive sur les stations d'épuration en cours de rénovation.

Les déchets dangereux sont pris en charge par un collecteur agréé (Sita Sombreffe) et regroupés sur son site avant d'être éliminés ou valorisés.

Plaintes et accidents/incidents par 100.000 EH traités



Biodiversité

Dans un souci de préserver la biodiversité, 12.500 m² de pelouse seront transformés en prairies fleuries ou prairies à graminées sur le territoire des stations en 2011.

Tableau des Impacts significatifs non réglementés des stations d'épuration

Impacts significatifs non-réglementés	1815	Bierghes	Bois des Nonnes	Céroux	Chastre	Dyle	Grez-Doiceau	Houtain le Val	Jodoigne	La Bruyère	La Justice	Lasne	Longueville	LLN	Nivelles	Perwez	Petite Bilande	Plancenoit	Quenast	Rebecq	Saintes	Ste Wivinne	Sart-Messire	Tubize	Waterloo	Ways	Action environnementale
Maîtrise de l'impact sur l'environnement du rejet des eaux d'égout traitées dans la station de la Lasne pendant les travaux de rénovation.						X																					Réalisation et suivi de la fiche d'objectif
Amélioration de la supervision	X	X	X	X				X		X	X		X			X	X	X	X	X	X	X	X				Réalisation et suivi de la fiche d'objectif
Diminution des pertes de MES à la rivière																					X						Réalisation et suivi de la fiche d'objectif
Création d'une zone de plantation d'arbustes intéressent pour la faune.							X																				Réalisation et suivi de la fiche d'objectif
Mise en ordre des schémas électriques et organisation des modifications	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Réalisation et suivi de la fiche d'objectif
Optimalisation des prétraitements et des traitements des gadoues.															X												Réalisation et suivi de la fiche d'objectif

Impacts significatifs non-réglementés																				Action environnementale								
	1815	Bierghes	Bois des Nonnes	Céroux	Chastre	Dyle	Grez-Doiceau	Houtain	Jodoigne	La Bruyère	La Justice	Lasne	Longueville	LLN	Nivelles	Perwez	Petite Bilande	Plancenoit	Quenast		Rebecq	Saintes	Ste Wivinne	Sart-Messire	Tubize	Waterloo	Ways	
Installation d'équipements de mesure ultrasonique du niveau dans les clarificateurs des stations de Waterloo.																									X		Réalisation et suivi de la fiche d'objectif	
Réaliser une étude de réhabilitation du réseau du ry Saint-Jean.								X																				Réalisation et suivi de la fiche d'objectif
Elimination des eaux claires parasites-step de Genappe.																										X		Réalisation et suivi de la fiche d'objectif
Elimination des eaux claires parasites-step de Plancenoit																	X											Réalisation et suivi de la fiche d'objectif
Elimination des eaux claires parasites-step de Rebecq																				X								Réalisation et suivi de la fiche d'objectif
Traitement des eaux d'orage en cas de surverse du bassin d'orage de Waterloo (rejet dans l'Argentine).																									X		Réalisation et suivi de la fiche d'objectif	
Valorisation des sables récupérés à la station de Nivelles															X													Réalisation et suivi de la fiche d'objectif

Impacts significatifs non-réglementés	1815	Bierghes	Bois des Nonnes	Céroux	Chastre	Dyle	Grez-Doiceau	Houtain	Jodoigne	La Bruyère	La Justice	Lasne	Longueville	LLN	Nivelles	Perwez	Petite Bilande	Plancenoit	Quenast	Rebecq	Saintes	Ste Wivinne	Sart-Messire	Tubize	Waterloo	Ways	Action environnementale
Valorisation des sables récupérés à la station de Tubize																								X			Réalisation et suivi de la fiche d'objectif
Amélioration des prétraitements de la station d'épuration de Waterloo																									X		Réalisation et suivi de la fiche d'objectif
Améliorer l'isolation des bâtiments de la station de Waterloo																									X		Réalisation et suivi de la fiche d'objectif
Essai de compostage des boues de Perwez																X											Réalisation et suivi de la fiche d'objectif
Diminution des arrêts du pont clarificateur durant les périodes de gel, aux stations de Chastre, Perwez et Jodoigne					X				X							X											Réalisation et suivi de la fiche d'objectif
Diminution du dosage de polymère anionique au niveau du décanteur lamellaire.															X												Réalisation et suivi de la fiche d'objectif
Remplacement de l'hydrasive par un dégrilleur fin à Plancenoit.																		X									Réalisation et suivi de la fiche d'objectif

Impacts significatifs non-réglementés	1815	Bierghes	Bois des Nonnes	Céroux	Chastre	Dyle	Grez-Doiceau	Houtain	Jodoigne	La Bruyère	La Justice	Lasne	Longueville	LLN	Nivelles	Perwez	Petite Bilande	Plancenoit	Quenast	Rebecq	Saintes	Ste Wivinne	Sart-Messire	Tubize	Waterloo	Ways	Action environnementale
Remplacement de l'hydrasive par un dégrilleur fin à Saintes.																					X						Réalisation et suivi de la fiche d'objectif
Amélioration du service de garde : Réorganisation du service de garde, supervision des stations d'épuration et stations de pompage à distance à partir du PC de garde, sélection pointue des données et hiérarchisation des priorités, formation du personnel de garde et rédaction d'une instruction de travail.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Réalisation et suivi de la fiche d'objectif
Station de Jodoigne: diminution des arrêts de la centrifugeuse suite à des difficultés au niveau du transport des boues.									X																		Réalisation et suivi de la fiche d'objectif

Impacts significatifs non-réglementés	1815	Bierghes	Bois des Nonnes	Céroux	Chastre	Dyle	Grez-Doiceau	Houtain	Jodoigne	La Bruyère	La Justice	Lasne	Longueville	LLN	Nivelles	Perwez	Petite Bilande	Plancenoit	Quenast	Rebecq	Saintes	Ste Wivinne	Sart-Messire	Tubize	Waterloo	Ways	Action environnementale
Fiabilisation des automates des petites step et stpo et amélioration de la transmission d'informations notamment relatives au débit et volumes (step).	X	X	X	X				X		X	X		X			X	X	X	X	X	X	X	X				Réalisation et suivi de la fiche d'objectif
Station réceptionné : mise en place d'un folders de sensibilisation des riverains																											Réalisation et suivi de la fiche d'objectif
Suivi des débits nominaux : installation d'un programme de rapatriement des débits journalier de l'ensemble des stations et plus particulièrement des stations de plus de 9000EH					X	X	X		X			X		X	X									X	X	X	Réalisation et suivi de la fiche d'objectif

Impacts significatifs non-réglementés	1815	Bierghes	Bois des Nonnes	Céroux	Chastre	Dyle	Grez-Doiceau	Houtain	Jodoigne	La Bruyère	La Justice	Lasne	Longueville	LLN	Nivelles	Perwez	Petite Bilande	Plancenoit	Quenast	Rebecq	Saintes	Ste Wivinne	Sart-Messire	Tubize	Waterloo	Ways	Action environnementale
Stockage de pièces électriques/automates pour l'ensemble des machines critiques des sites en exploitation (stations d'épuration et stations de pompage).	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Réalisation et suivi de la fiche d'objectif
Réduction des consommations énergétiques spécifiques	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Réalisation et suivi de la fiche d'objectif
Remise en route plus rapide des sites basse tension tout en diminuant les déplacements des agents.	X	X	X	X				X			X						X	X								Réalisation et suivi de la fiche d'objectif	
Amélioration de notre réseau de communication interne.					X	X	X		X					X	X									X	X	X	Réalisation et suivi de la fiche d'objectif
Amélioration du réseau de la station d'épuration de Sart-Messire-Guillaume. Elimination des eaux claires parasites et diminution des sables arrivant aux pieds des pompes de relevage.																										X	Réalisation et suivi de la fiche d'objectif

Programme d'amélioration pour les stations :

- 19 nouveaux objectifs d'amélioration dans le programme 2011-2013 et 12 objectifs en cours, démarrés dans les programmes antérieurs (voir détails dans le tableau des objectifs, pages 14-16)
- 177 objectifs ont été mis en route pour l'ensemble de l'IBW depuis la première certification en 2002, dont 108 objectifs pour les stations.

3. LE TRAITEMENT DES DECHETS :

- **la valorisation énergétique** : récupération de l'énergie résultant de l'incinération de déchets ménagers à l'usine de Virginal.
- **la valorisation des matières (Valmat)**
 - réseau de 17 parcs à conteneurs pour les déchets recyclables et encombrants issus des ménages
 - 2 plates-formes de compostage des déchets verts
 - collectes sélectives en porte-à-porte
 - collecte d'ordures et encombrants ménagers en porte-à-porte
 - collecte des encombrants sur demande
 - réseau de bulles à verre
 - distribution des sacs communaux pour déchets ménagers

3.1 LA VALORISATION ENERGETIQUE : USINE DE VIRGINAL :

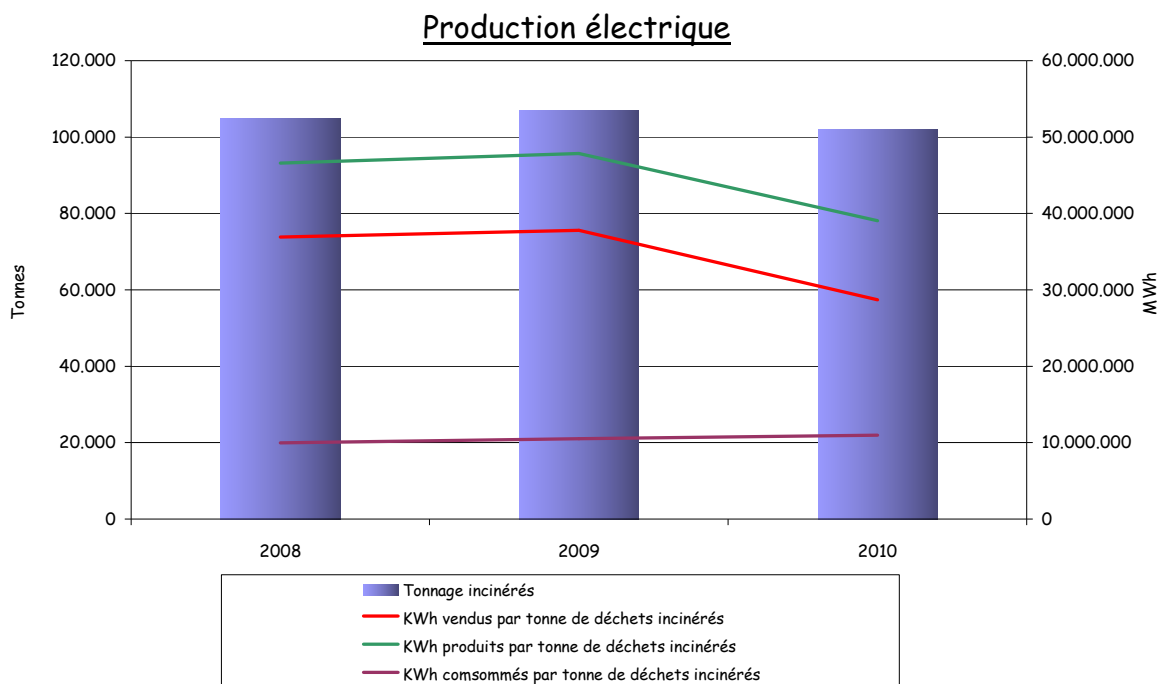
L'usine se compose de deux lignes de traitement de déchets ménagers et assimilés d'une capacité d'incinération de 116.000 tonnes. Les deux lignes sont équipées d'une installation de récupération d'énergie et de traitement des fumées, dont la dernière étape a été la mise en œuvre de catalyseurs d'abattement des oxydes d'azote à hauteur de 100 mg/Nm³ à partir du 01/01/2010.

Données chiffrées

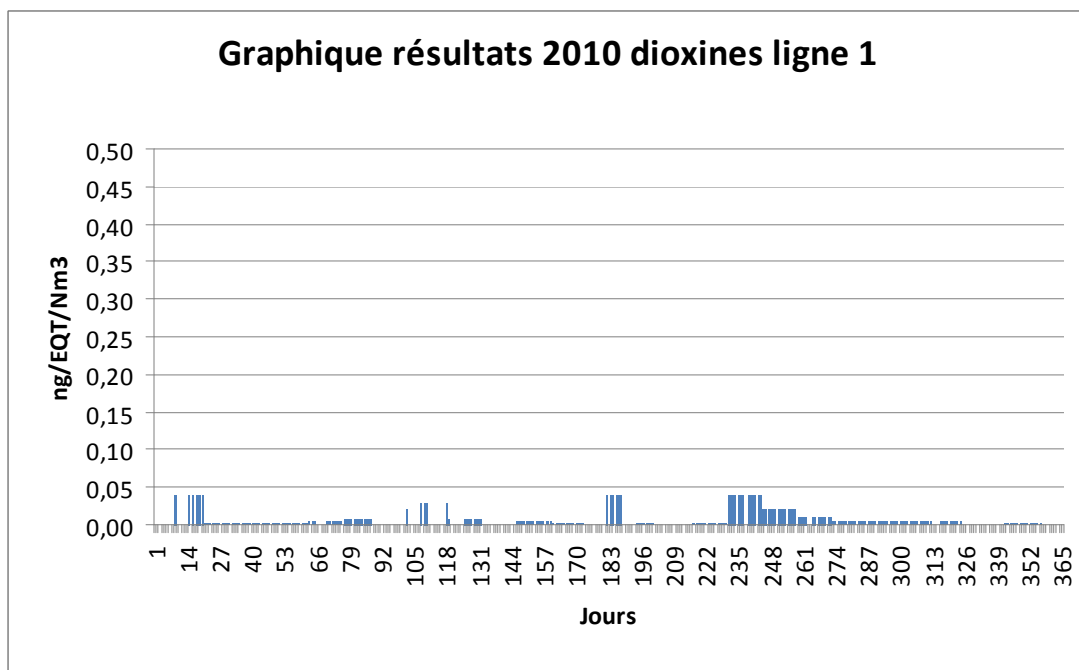
	UM	2008	2009	2010
Total déchets entrés	T	104.940	107.015	103.350
Total déchets incinérés	T	104.940	107.015	102.126
Rendement incinérateur	%	100	100	98
Mâchefers valorisés	T	21.336	21.650	24.495
Ferrailles valorisés	T	706	653	424
Production de REFIOM	T	4.873	4768	5307
Electricité IBW injectée dans le réseau	MWh	36.919	37.805	28.687
Consommation électrique usine	MWh	9.965	10.511	10.962
Electricité OLEO injectée dans le réseau	MWh	3664,5	488	0
Consommation électrique OLEO	MWh	27,8	10	0
Nombre de ménages alimentés / an*		9230	9451	7172

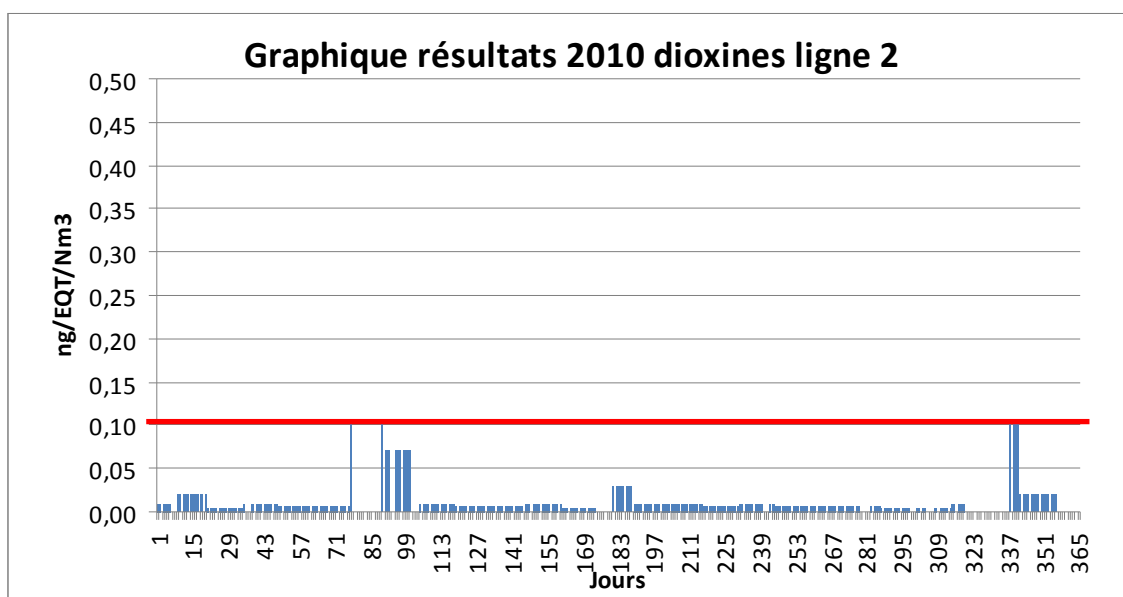
* Consommation moyenne estimée par ménage : 4.000 kWh

Les mâchefers ont été valorisés par Valomac et les ferrailles par Sowarec ; les réfioms ont été repris par Revatec, Shanks et Véolia.



Résultats dioxines : Aucun dépassement dioxines n'a été enregistré en 2010 !





Les métaux lourds :

Résultats des métaux lourds	Norme (2006)	Unité	Ligne 1	Ligne 2	Ligne 1	Ligne 2
Date de l'analyse			20/01/10	26/03/10	14/10/10	14/10/10
Somme (Cd, Tl)	0,05	[mg/Nm ³]	0,0003	0,01	0,01	0,01
Somme (Sb, As, Pb, Cr, Co, Cu, Mn, Ni, V, Sn)	0,5	[mg/Nm ³]	0,028	0,018	0,03	0,03
Hg	0,05	[mg/Nm ³]	0,0008	0,0008	0,005	0,005

Autres paramètres analysés :

Résultats	Norme		Unité	Ligne 1	Ligne 2	Ligne 1	Ligne 2
	Semi horaire	Journalière					
Date de l'analyse				06/05/10	06/05/10	14/10/10	14/10/10
CO	100	50	[mg/Nm ³]	55	35	< 2	3
HCl	50	10	[mg/Nm ³]	4,2	< 0,5	3,9	0,6
NOx	200	100	[mg/Nm ³]	94	81	79	82
Poussières	30	10	[mg/Nm ³]	6,3	-	< 0,5	1,6
COT	20	10	[mg/Nm ³]	< 1	3	< 1	< 1
HF	4	1	[mg/Nm ³]	0,08	< 0,05	0,06	0,07
SO ₂	200	50	[mg/Nm ³]	< 5	7	28	6
PCDD-PCDF	-	0,1	[ng EqT/Nm ³]	0,016	0,005	0,01	< 0,005

Les impacts significatifs non-réglés de l'Incinérateur de Virginal

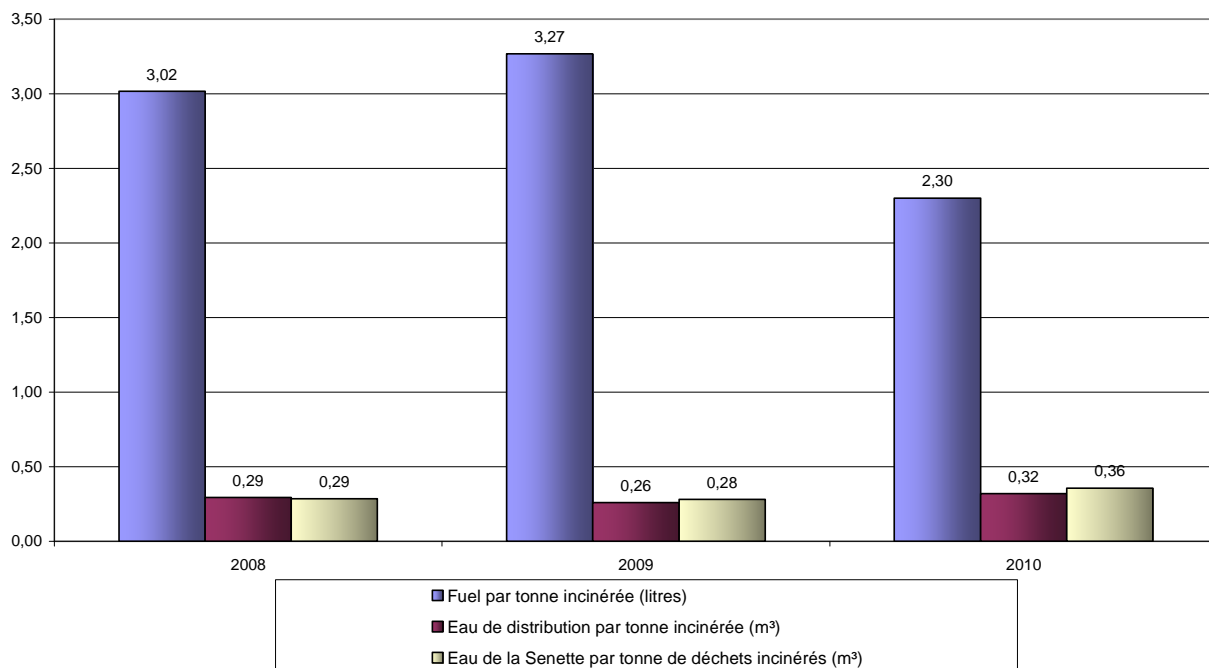
ACTIVITE	ASPECT	FONCTIONNEMENT	IMPACT
Fonctionnement aéro-condensateurs; ventilateurs	BRUIT	Normal	Impact : pollution sonore Maîtrise : L1 construction particulière antibruit (design, vitesse et diamètre des pales) L2 construction particulière antibruit à tirage induit + parois anti bruit Quantité : < normes conf. étude incidence INCITEC 75,5dB a proximité immédiate Fréquence :
Aérocondenseurs; condensation de la vapeur	AIR	Normal	Impact : pollution thermique Maîtrise : aucune; turbine sous vide (0,2 bar -L1- 0,1 bar -L2) transformation maximale de la chaleur en énergie cinétique au niveau de la turbine Quantité : 200Kjoules/heure Fréquence : continue
Traitement des fumées : Rejets atmosphériques CO2	AIR	Normal	Impact : émission de CO2 Maîtrise : aucune intervention possible mesures continues Quantité : < 8% du débit des fumées soit moins de 8,000 Nm3/heure Fréquence : continue
Four L1 et L2; surpression panne ventilateur, dysfonctionnement du traitement des fumées)	AIR	Accidentel	Impact : fumées dans l'usine extraites à l'atmosphère Maîtrise : arrêt automatique de la combustion Quantité : non mesurable (dilution très rapide) Fréquence : 0 à 1 fois/an
Stockage de solution ammoniacale à 20% (50.000L) incendie	AIR	Accidentel	Impact : rejets atmosphériques Maîtrise : (ammoniac non combustible sous forme liquide, risque existe avec les vapeurs). sprinklage de la cuve Quantité : non Fréquence :
Stockage d'HCl et NaOH; remplissage, inversion de cuve	SOL	Accidentel	Impact : risque de pollution du sol suite à la destruction de la cuve Maîtrise : équipée d'une enceinte de rétention, raccords d'entrées identifiés, présence d'agent habilité lors du remplissage Quantité : jusqu'à 5000l Fréquence : jamais arrivé

Objectifs d'amélioration :

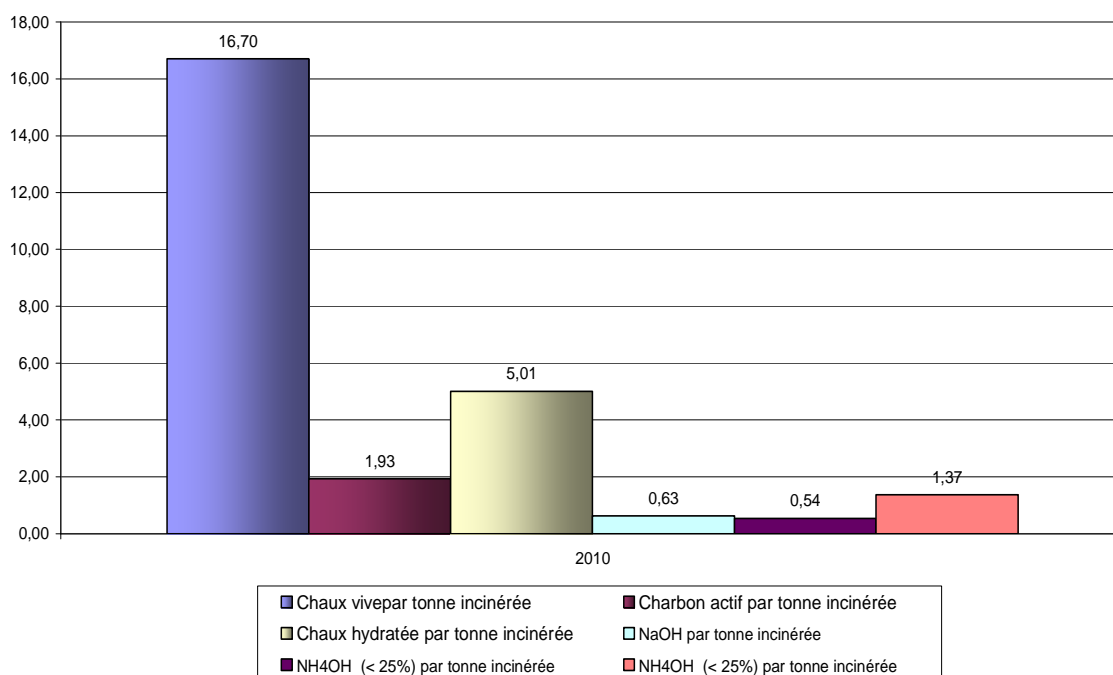
Diminution de la consommation de fuel lors des démarrages par le remplacement d'une partie du fuel par les résidus ligneux (biomasse) résultant du tamisage du compost	Mars 2011
Diminution des dysfonctionnements des installations de traitement des fumées induits par les pannes de périphériques	2011

Les performances environnementales

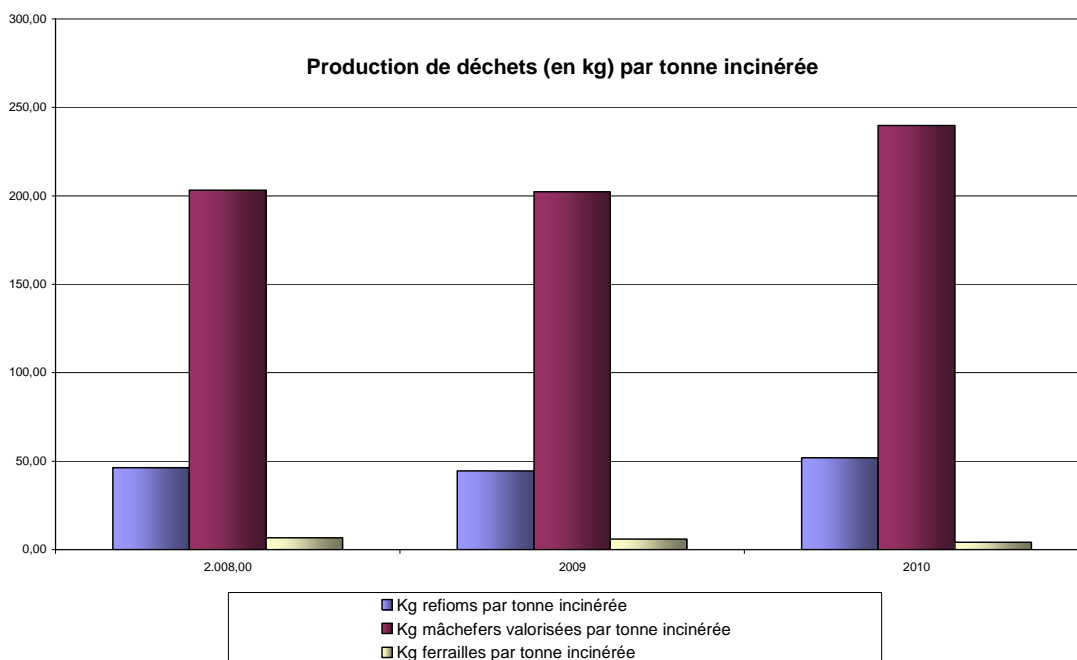
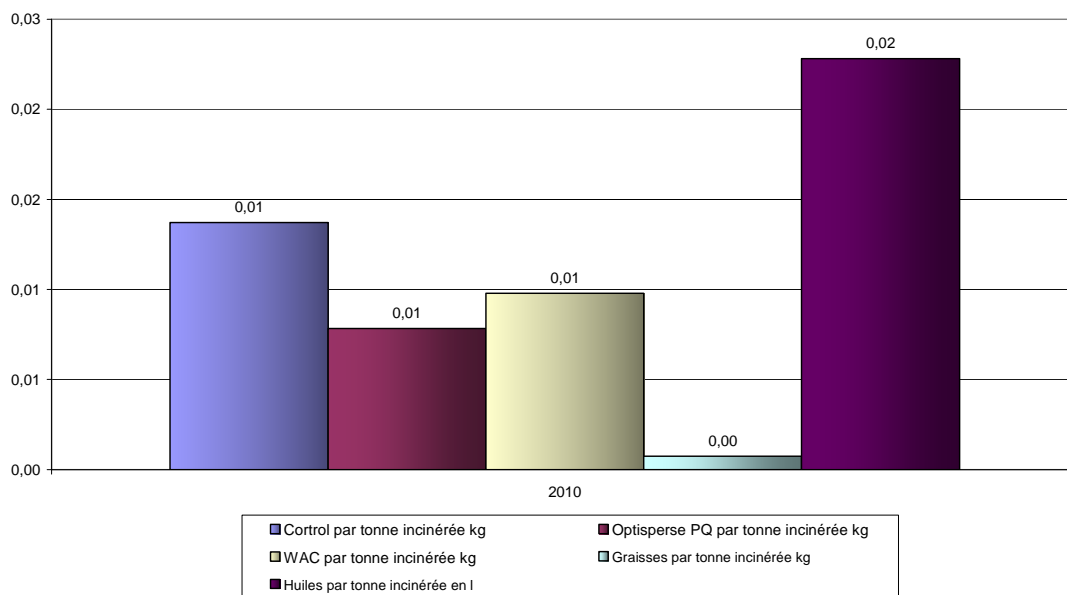
Consommation ressources



Consommation produits (en kg) par tonne incinérée



Consommation produits par tonne incinérée



Emissions en 2010	Quantités
Poussières	887 Kg
HCl	936 Kg
SO2	8680 Kg
CO	2464 Kg
COT	705 Kg
NOx	46007 Kg
NH3	653 Kg
Métaux lourds	3.26 Kg
Dioxines et furannes	0,006 g

3.2 LA VALORISATION DES MATIERES (VALMAT)

Le Service Valmat développe les activités :

- réseau mutualisé des parcs à conteneurs.
- collectes sélectives en porte-à-porte des emballages ménagers et collecte de verre via un réseau de bulles à verre.
- entretien des sites des bulles à verre
- plates-formes de compostage.
- collecte des ordures ménagères et des encombrants
- distribution des sacs bleus (Fost+) et blancs (OM)

Le service Valorisation des matières assure la gestion du réseau mutualisé des parcs à conteneurs répartis en Brabant wallon et Braine-le-Comte. Ces infrastructures sont conçues pour accueillir les déchets recyclables et encombrants issus des ménages. Certaines de ces fractions suivent des filières de recyclage organisées entre autre par la Région wallonne.

Ce service organise aussi les collectes sélectives des emballages ménagers en porte-à-porte (pour le compte de la société Fost+ tenue par l'obligation de reprises de ces fractions) Il gère à ce titre un réseau de bulles à verre implantées dans les 28 communes adhérant à l'IBW. 3 camionnettes sillonnent le Brabant wallon pour entretenir les 799 bulles (dont 5 enterrées) réparties sur 293 sites.

Le service Valmat exploite deux plates-formes de compostage pour traiter les déchets verts issus des parcs à conteneurs mais aussi apportés par les services communaux et les professionnels. Le compost est écoulé à 90% dans l'agriculture puisqu'il répond aux normes d'amendement agricole.

Le service fournit à la population les sacs réglementaires pour la collecte sélective (sacs bleus) ou pour la collecte OM (sacs blancs)

La quantité moyenne de déchets (tout déchet confondu) par habitant en 2010 est de 504 kg.

Parcs à conteneurs

Le réseau de parcs géré par l'IBW se compose de 17 parcs à conteneurs (dont 16 EMAS)* répartis dans tout le Brabant wallon. Les parcs accueillent quotidiennement les déchets recyclables et les encombrants issus des ménages d'environ 325.849 habitants.

Les sites occupés par les parcs sont généralement implantés sur des terrains communaux ou situés dans les parcs industriels gérés par l'IBW-même.

Les déchets, préalablement triés par les usagers des parcs, sont contrôlés à l'entrée par les préposés, acheminés de manière sélective dans des conteneurs de capacités adaptées et transportés vers des centres de tri ou de traitement agréés.

De manière globale, tous les parcs sont semblables par leur type d'infrastructure mais aussi par leurs activités. Ce sont les mêmes types de déchets qui sont conditionnés dans les mêmes types de conteneurs envoyés vers les mêmes filières de traitement.

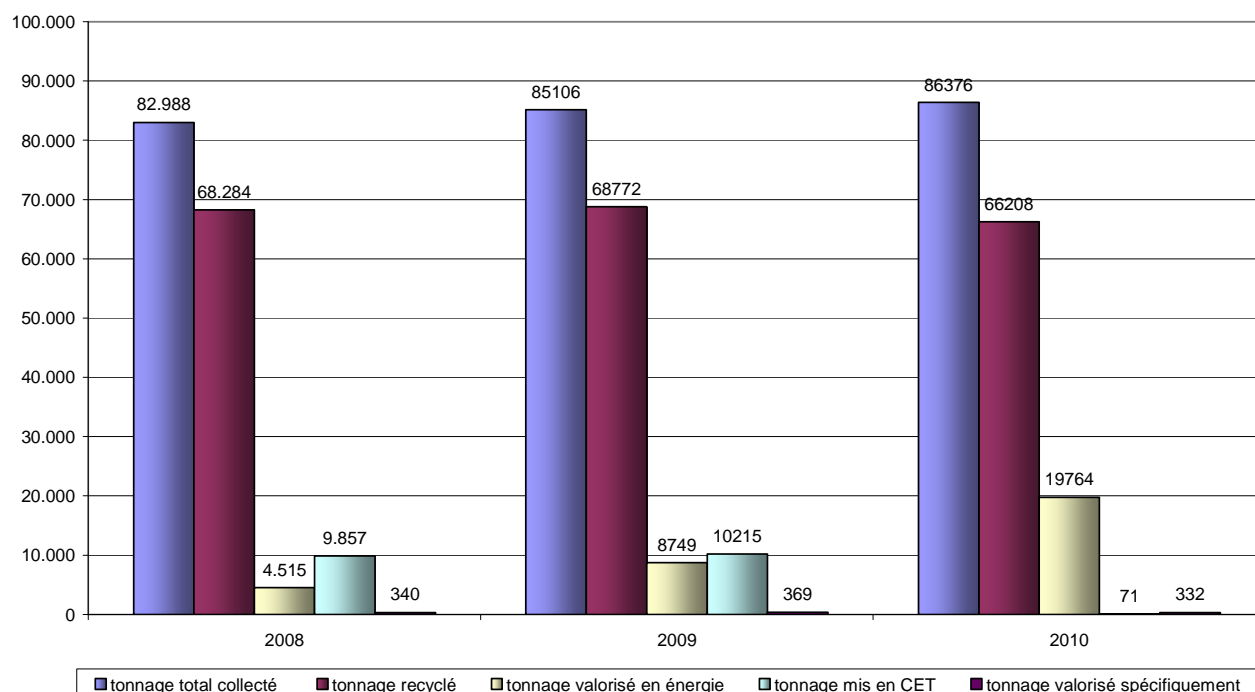
Les parcs sont équipés pour accueillir 19 fractions différentes :

Amiante-ciment / Bois / Bouchons de liège / Déchet vert / Déchets Spéciaux des Ménages / Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques / Emballages vides / Encombrants / Huiles et graisse de cuisine / Huiles moteur / Inertes / Métaux / Papier carton / Piles usagées / Plâtre / Pneus / Textiles / Verre

Nous informons régulièrement nos partenaires, les communes, afin de véhiculer le même message (tri, notion d'encombrants, bon usage des parcs, ...) et ainsi sensibiliser la population à la problématique des déchets (visite de parcs, rédaction de dépliants, participation du service aux conférences).

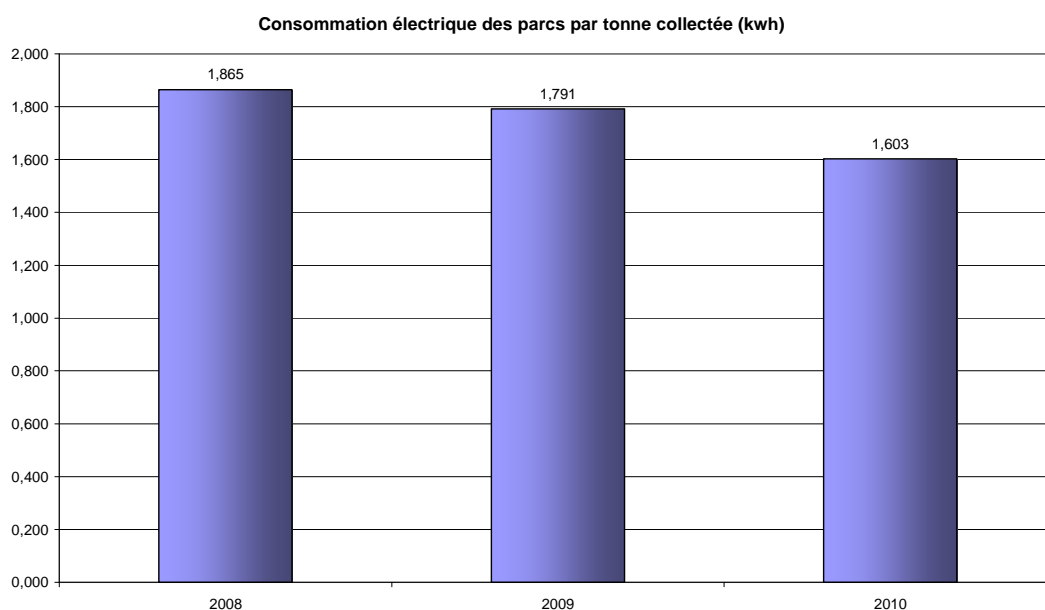
** Le parc de Braine le Château reste en dehors du scope EMAS. Un nouveau parc sera construit sur un terrain que Véolia a acquis et a procédé à un assainissement de sol. Le parc sera inclus dans l'EMAS après sa mise en service.*

Evolution des tonnages collectés dans les parcs à conteneurs



L'interdiction à partir de 2010 de mettre en CET des encombrants explique l'augmentation des quantités valorisées avec récupération d'énergie.

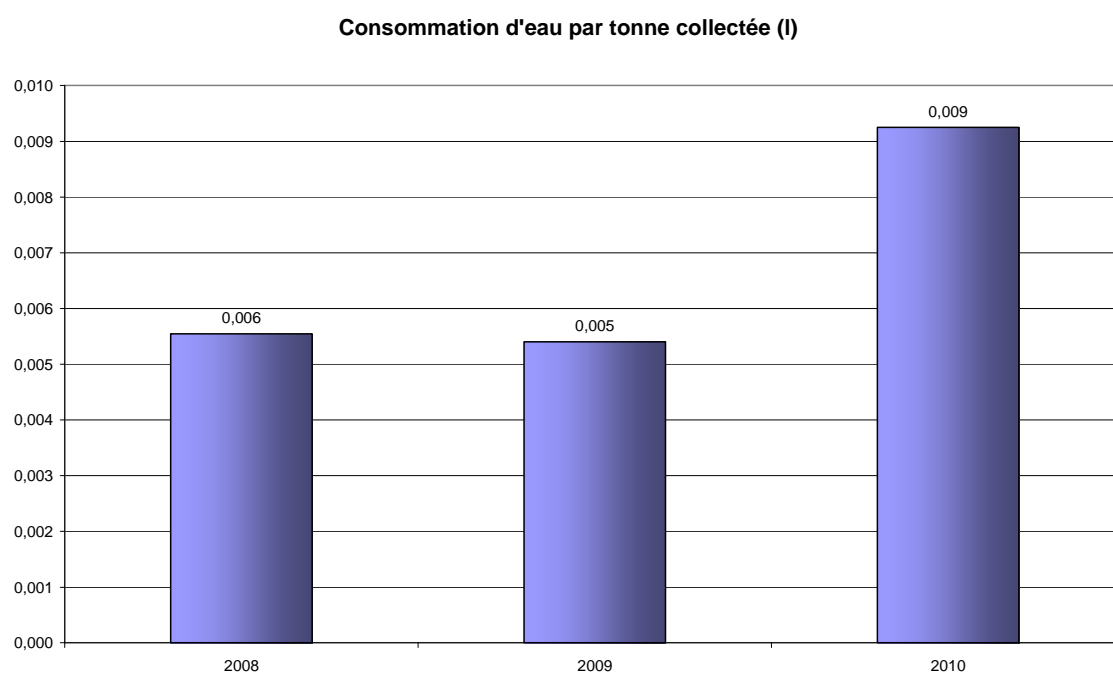
La construction du Centre de tri a commencé en octobre 2010 et sa mise en service est prévue pour 2012. Le Centre permettra le broyage et le tri des encombrants ainsi que le transfert des OM de l'Est du Brabant wallon vers l'Usine de Virginal dans le but de réduire les coûts et l'impact environnemental.



La diminution de la consommation électrique pourrait être due à la campagne de sensibilisation du personnel à la consommation de l'énergie. Les panneaux photovoltaïques du parc de Villers-la-Ville ont produit 1800 Kwh en 2010.

En ce qui concerne l'eau, la consommation a augmenté suite au placement ou la remise en état et l'usage quotidien de douches par le personnel dans 8 des parcs. A cela s'ajoutent 2 fuites liées à une suppression d'eau dans les réseaux de distribution, que nous avons décelée grâce au relevé systématique des compteurs.

A noter également que la mise en service d'un parc en plus (à Villers-la-Ville) fait augmenter les consommations électricité / eau des parcs et pas nécessairement les quantités globales collectées. On gagne toutefois en quantité d'émissions CO² des déplacements, puisque les usagers se rendent dans un parc plus proche de chez eux.



Compost

Le service Valmat exploite deux plates-formes de compostage qui traitent les déchets verts issus des parcs à conteneurs ou apportés par les services communaux et les professionnels.

La maîtrise des apports est assurée par une identification des détenteurs des déchets verts, par un contrôle visuel succinct lors de l'arrivée par les préposés affectés à la bascule et par un pesage précis.

La maîtrise du gisement est assurée par un contrôle visuel du personnel affecté à la plate-forme de compostage lors de la manipulation pour le broyage.

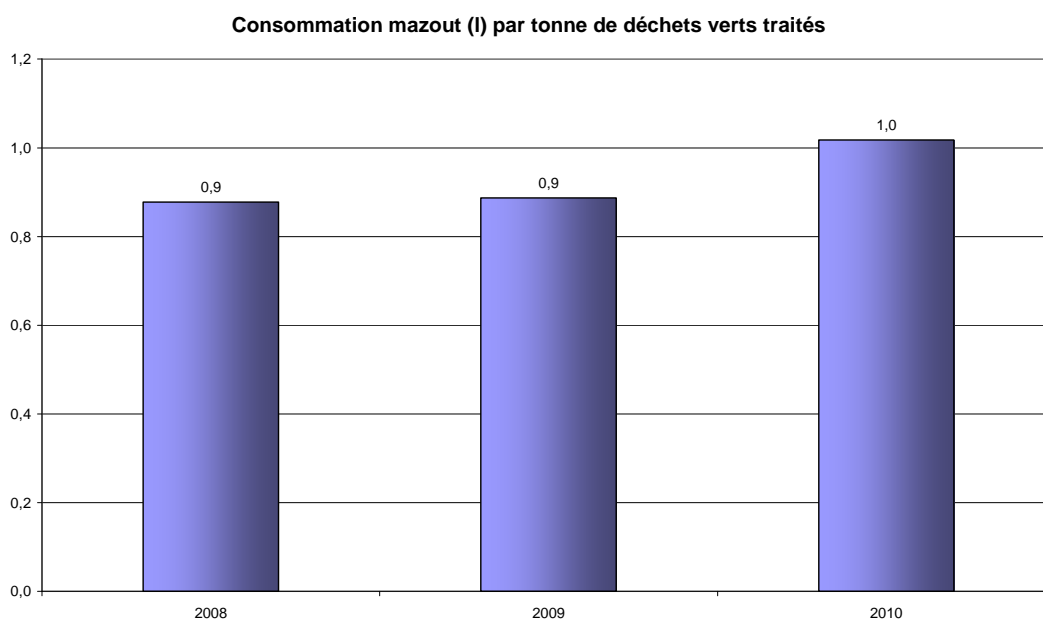
Chaque étape : broyage, compostage, tamisage est maîtrisée par un usage correct du matériel et par un aménagement adéquat du site (dalle étanche, réception des eaux de ruissellement)

Conformément au certificat d'utilisation, tout le compost est utilisé par lot d'environ 1000 tonnes préalablement analysé par un laboratoire agréé. Le compost conforme est épandu en agriculture, le compost non-mature poursuit sa maturation jusqu'à ce que les 32 paramètres analysés soient conformes. 10 lots ont été analysés en 2010.

Environ 90% du compost est écoulé en agriculture comme amendement répondant aux normes.

En 2010, 31.440 tonnes de déchet vert ont été traitées, dont 19.788 à Basse-Wavre.

15.963 tonnes de compost fini ont été livrées aux agriculteurs, aux communes et aux entreprises de jardinage.



Cette augmentation s'explique par l'acquisition de nouvelles machines plus puissantes et qui travaillent à plein rendement. Nous avons connu peu de pannes et n'avons pas dû faire appel à la sous-traitance.

Les impacts significatifs non-réglés des parcs à conteneurs :

ACTIVITE	ASPECT	FONCTIONNEMENT	IMPACT
Accueil	DEC	Accidentel	Contamination des conteneurs ou déchet à isoler Dépôts de matières interdites non contrôlées et donc non refusées qui se retrouvent enfouis dans les conteneurs à l'insu des préposés
Stockage	SOL	Accidentel	Nécessité de contrôler l'étanchéité des cuves tous les 10 ans - Braine-le-Comte OK
Stockage	REU	Normal	Rejet de l'eau de ruissellement de la dalle directement dans l'étang-Ittre - pas de déshuileur- nouveau permis accordé
Stockage	DEC	Normal	Refus des déchets non encombrants et que les usagers mettent dans ce conteneur. Traitement approprié mais coûts +> par rapport à la collecte pàp - égalité taxes Ces déchets se retrouvent soit dans le conteneur encombrants soit parfois retrouvés en dépôt sauvage dans la Commune
Entretien / gestion du site	DEC	Accidentel	Citernes enterrées Couvercle non remis en cas de pluie

Plates-formes de compostage :

ACTIVITE	ASPECT	FONCTIONNEMENT	IMPACT
Accueil et pesée	DEC	Normal	Présences de matières non désirées dans la composition du compost Pas de surveillance des origines et natures des apports - contrôle humain à distance
Réception des déchets verts	DEC	Normal	Contrôle des qualités Visualisation d'éventuels déchets dangereux "pour le compostage" (fils de fer, bloc béton)
Zone de tamisage	DEC	Normal	Tamis à maille variable Retour en tête d'andains

Objectifs :

Placement de bulles à verre dans les parcs	Fin 2011
Organisation d'une filière de collecte de plâtre dans certains parcs	Fin 2011
Création d'un centre de tri de déchets	Début 2012

Collecte sélective d'emballages

Depuis 1999, l'IBW gère les collectes sélectives financées par Fost Plus : 26 collectes PMC par an, 13 collectes de Papier/Carton par an et la collecte du verre d'emballages à travers un réseau de 799 bulles à verre dont 5 bulles enterrées. Les instructions de tri et les dates de ramassages sont communiquées aux habitants via le calendrier annuel. Ces collectes représentent 5000T de PMC, 17000T de papier/carton et 10500T de verre, soit 82 kg par habitant par an.

Collecte OM

Depuis 2002, l'IBW gère les collectes hebdomadaires d'ordures ménagères et d'encombrants pour de plus en plus de communes : de 4, nous sommes passés à 20 communes en 2011. En ce qui concerne les encombrants, soit une collecte en porte-porte est organisée (de moins en moins de communes en font), soit par enlèvement à la demande si les personnes ne savent se rendre aux parcs à conteneurs. Ce nouveau service a débuté en 2008 et concerne en 2011, 14 communes. A l'heure actuelle nous assumons en moyenne 25 rendez-vous par semaine.

Collecte encombrants

L'IBW a organisé en 2010 la récolte d'encombrants en porte à porte pour 10 communes et l'enlèvement à la demande pour 14 communes.

465 enlèvements d'encombrants sur demande ont été réalisés en 2010.

Nettoyage des bulles à verre

L'équipe mobile de nettoyage des sites de bulles à verre a été mise en place en 2004. 799 bulles (dont 5 enterrées) sont présentes sur 293 sites: 213 sites sont nettoyés une fois par semaine, 80 sites deux à trois fois par semaine.

18 sites sont encore situés sur un accotement enherbé, les autres soit un dalle en béton a été aménagée, soit l'aire est asphaltée. Quelques 95000 km sont parcourus par an pour accomplir cette mission de propreté face aux dépôts sauvages faits par certaines personnes inciviques !

Vente de sacs

Nombre de sacs vendus en 2010 : un peu moins de 10 sacs bleus par habitant / an et un peu plus de 20 sacs d'OM par habitant / an.

4. LE SIEGE ADMINISTRATIF

Le siège social est situé numéro 3 et numéro 10 rue de la Religion.

Les deux bâtiments (situés en vis-à-vis) abritent la Direction et toute la partie administrative de l'IBW. 57 personnes y travaillent, dont 6 ont commencé en 2010.

En 2010 un nouveau parking pour le personnel a été aménagé en bas de la rue, afin de dédier le parking principal aux visiteurs principalement.

Ce nouveau parking a été aménagé en tenant compte de critères environnementaux, notamment en évitant l'imperméabilisation du sol.

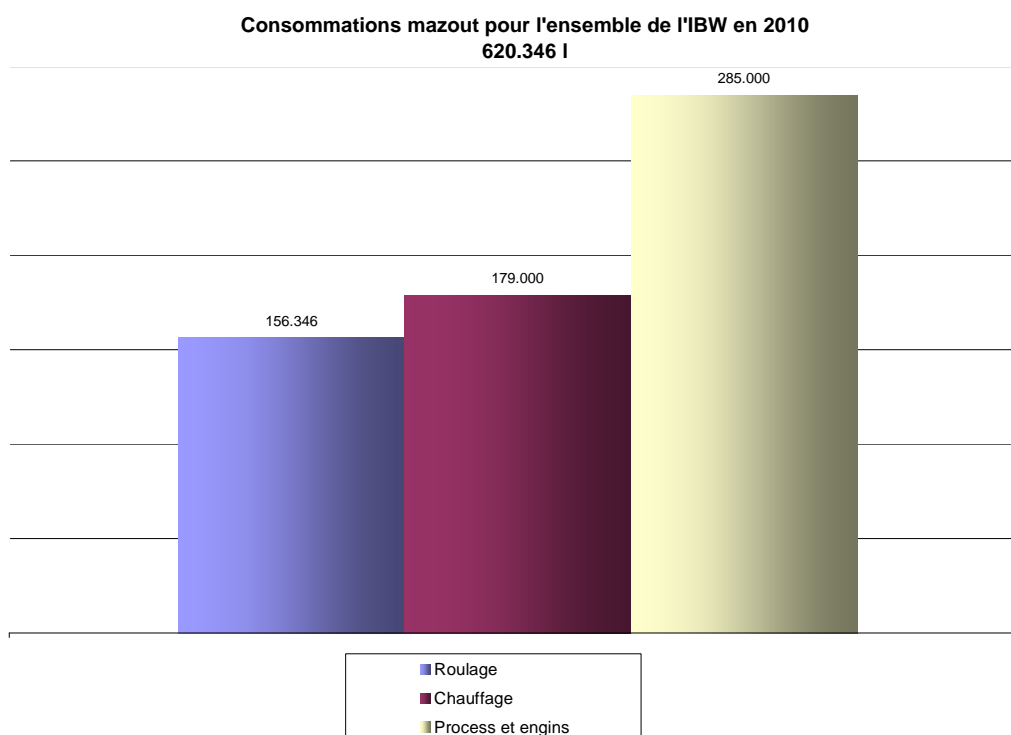
Consommations enregistrées en 2010 dans les deux bâtiments :

	UM	Bâtiment 1	Bâtiment 2	TOTAL
Consommation électrique	Kwh	43.596	11.650	55.256
Consommation gaz	m ³	24.474	5.829	30.303
Consommation eau de ville	m ³	195	38	233

Les deux bâtiments font l'objet d'un pré-audit énergétique en vue de l'amélioration de leurs performances environnementales. Objectif d'amélioration n° 24/2011.

Tous les impacts significatifs identifiés lors de la mise à jour en 2011 de l'analyse environnementale sont réglementés et respectent les normes.

Consommation mazout :



Note :

La déclaration environnementale et les mises à jour sont en consultation libre sur le site internet www.ibw.be La version papier peut être obtenue sur demande.

Le document d'enregistrement est à la disposition de toute personne en faisant la demande, tant en format informatique que sur papier.

Dictionnaire et abréviations

AGW	- arrêté du gouvernement wallon
CCUE	- cahier des charges urbanistique et environnemental
CE	- coordinateur environnement
CES	- coordinateur environnement de secteur
CET	- centre d'enfouissement technique
Ctot	- carbone total
CWATUP	- Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie
DBO ₅	- demande biologique en oxygène
DCO	- demande chimique en oxygène
DENox	- technologie qui permet de réduire l'émission d'oxydes d'azote
DGATLP	- Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du logement et du patrimoine
DGEE	- Direction Générale de l'Economie et de l'Emploi
DIHEC	- dossier d'intervention hors exploitation courante
DSM	- déchet spécial ménager
DV	- déchets verts
EH	- équivalent habitants
EN 1948	- norme européenne pour l'identification et la quantification des dioxines
L1, L2	- ligne 1, ligne 2
LLN	- Louvain-la-Neuve
MES	- matières en suspension
MS	- matière sèche
NC	- non-conformité
NOx	- oxydes d'azote
OM	- ordures ménagères
PAE	- parc d'activité économique
PEB	- performance énergétique des bâtiments
PCAD	- plan communal d'aménagement différé
PCAR	- plan communal d'aménagement révisionnel
PMC	- plastiques / métaux / cartons
PRWAT	- plan régional wallon de l'aménagement du territoire
REFIOM	- résidus d'épuration des fumées d'incinération
RUE	- rapport urbanistique environnemental
SME	- système de management environnemental
SP	- station de pompage
SPGE	- Société Publique de Gestion de l'Eau
Step	- station d'épuration
Traitement tertiaire	- traitement de l'azote et du phosphore
UCL	- université catholique de Louvain
UED	- Union des Entreprises pour le Développement de l'Ouest du Brabant Wallon
ZACC	- zone d'aménagement communal concerté
ZAE	- zone d'activités économiques
ZAEM	- zone d'activité économique mixte

Adresses et informations utiles des sites EMAS / ISO 14001:

Siège IBW	10, rue de la Religion, 1400 Nivelles	Activités :
	Tél. : +32.(0)67.21.71.11	
	Fax : +32.(0)67.21.69.28	Economique
	e-mail : direction@ibw.be	Assainissement et investissements
	Site internet : www.ibw.be	Valorisation des matières
	Numéro vert collecte p-à-p :	
	0800/49057	

Usine et plate-forme de compostage de Virginal : 16, rue de Tubize à 1460 Ittre

Stations d'épuration

EH

Bierghes à Rebecq	rue du Bois du Pont	1430	Rebecq	1600
Bois-des-Nonnes à Ittre	rue Brancart	1460	Ittre	150
Céroux à Ottignies	rue de Pallandt	1341	Ottignies-L.L.N.	550
Chastre	rue du Nil	1435	Mont-St-Guibert	10.500
Genappe	rue du Bois	1474	Genappe	9800
Dyle sur le site de Basse-Wavre	chaussée de Longchamp, 2	1300	Wavre	165000
Grez-Doiceau	Rue du Florival	1390	Grez-Doiceau	20000
Houtain-le-Val	rue de la Tourterelle	1476	Genappe	1000
Jodoigne	rue des Brouks	1370	Jodoigne	20000
La Bruyère à Beauvechain	rue de Wahenge	1320	Beauvechain	2000
La Justice à Braine-l'Alleud	rue des Noisetiers	1421	Braine-l'Alleud	700
Longueville	rue du Try	1325	Chaumont-Gistoux	800
Lotissement 1815 à Villers-la-Ville	avenue des Dauphins	1495	Villers-la-Ville	500
Louvain-la-Neuve	rue de Profondval	1435	Mont-St-Guibert	13.000
Nivelles	chemin du Fourneau, 44	1400	Nivelles	44450
Perwez	rue de Seumay	1360	Perwez	3500
Petite Bilande à Wavre Nord	chaussée de la Lasne	1300	Wavre	1000
Plancenoit à Lasne	rue du Bois Impérial	1380	Lasne	1500
Quenast à Rebecq	chemin de Ripain	1430	Quenast	3000
Rebecq	avenue Behault	1430	Rebecq	5.400
Saintes à Tubize	rue des frères Verkleren	1480	Tubize	2000
Sainte-Wivinne à Incourt	rue Sainte-Wivinne	1315	Incourt	150
Sart-Messire-Guillaume	rue Faux	1490	Court-St-Etienne	3.600
Tubize	rue Pont Demeur, 31	1480	Tubize	25000
Vallée de la Lasne à Rosières	rue de Tombeek, 30	1331	Rixensart	125000
Waterloo	drève du Brocard, 5	1410	Waterloo	20000

480.200 EH

Parcs à conteneurs

Horaires d'hiver : du 1^{er} novembre au 31 mars, du lundi au samedi de 10 à 17h15

Horaires d'été : du 1^{er} avril au 31 octobre, du lundi au vendredi de 11h à 18h15 et le samedi de 10h à 17h15.

Braine-le-Comte	rue des Frères Dulait	7090	Braine-le-Comte
Court-St-Etienne	rue du Werchais, 2	1490	C-St-Etienne
Genappe	rue Nicolas Lebrun	1470	Genappe
Incourt	carrefour de la Chise	1315	Incourt

Ittre	route de Tubize	1460	Virginal
Jodoigne	parc Ind. R. Maladrerie	1370	Jodoigne
Nivelles	rue de l'Artisanat	1400	Nivelles
Orp-Jauche	chemin de Jaindrain	1350	Orp-Jauche
Ottignies-LLN	avenue Georges Lemaître	1348	LLN
Perwez	parc Industriel	1360	Perwez
Rebecq	route de Quenast	1430	Rebecq
Rixensart	colline du Glain	1330	Rixensart
Tubize	chemin Massart	1480	Tubize
Villers-la-Ville	rue de la Station, 7	1495	Villers-la-Ville
Walhain-Chastre	ancien chemin de Namur	1457	Walhain
Wavre	chaussée de Longchamp, 2	1300	Wavre

Personnes de contact au siège central:

M. Baudouin le HARDY de BEAULIEU

Directeur général de l'IBW
Responsable environnement

Mme Elena MIRICA

Coordinatrice environnement
elena.mirica@ibw.be

DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR ENVIRONNEMENTAL RELATIVE AUX ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION ET DE VALIDATION

AIB-Vinçotte International S.A., vérificateur environnemental EMAS portant le numéro d'agrément BEV-0016 accrédité pour les activités suivantes 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 52, 53, 58, 59, 60, 70, 71, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 94, 95, 96, 99 (code NACE) déclare avoir vérifié si les activités suivantes de l'IBW (code NACE 75.130) :

- **Assainissement de l'eau :**
 - Etude de projets, suivi de la construction des ouvrages d'assainissement des eaux usées (collecteurs, stations d'épuration, stations de pompage et bassins d'orage);
 - Exploitation des stations d'épuration de la Dyle à Basse-Wavre, de La Bruyère à Beauvechain, La Justice à Braine-l'Alleud, de Houtain-le-Val, de Genappe, de Sainte-Wivinne à Incourt, de Bois-des-Nonnes à Ittre, de Plancenoit à Lasne, de Longueville à Chaumont-Gistoux, de Nivelles, de Céroux à Ottignies, de Perwez, de Bierghes à Rebecq, de la Vallée de la Lasne à Rosières, de Saintes à Tubize, de Tubize, Lotissement 1815 à Villers la Ville, de Waterloo, de la Petite Bilande à Wavre, de Jodoigne, de Quenast, de Chastre, de Grez-Doiceau, de Louvain-La-Neuve, de Rebecq et de Sart Messire Guillaume à Court-St-Etienne.
- **Gestion des déchets**
 - Valorisation Energétique des déchets, dans l'incinérateur à Ordures Ménagères de Virginal
 - Valorisation des Matières collectées dans les parcs à conteneurs de Rixensart, Wavre, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Jodoigne, Perwez, Incourt, Ittre, Tubize, Court-St-Etienne, Nivelles, Genappe, Braine-le-Comte, Walhain-Chastre, Rebecq et Orp-Jauche et Villers-la-Ville.
 - Collecte sélective des emballages ménagers (PMC, papiers/cartons et verre) et collecte des ordures ménagères.
 - Compostage des déchets verts sur les plates-formes de Basse-Wavre et de Virginal
- **Développement économique** et aménagement du territoire au sein des parcs d'activités économiques de Nivelles Sud, Vallée du Hain, Wavre Nord, Wavre Nord – Centre d'affaires, Wavre Nord – Noire Epine, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Jodoigne, Perwez, Tubize-Saintes et de Nivelles Nord.
- **Gestion administrative** de toutes ces activités au siège social de Nivelles figurant dans la déclaration environnementale 2011-2013 (données 2010), respectent l'intégralité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

En signant la présente déclaration, je certifie que :

- les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009,
- les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées,
- les données et informations fournies dans la déclaration environnementale 2011-2013 (données 2010) de l'IBW donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités de l'IBW exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) no 1221/2009, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Fait à Bruxelles, le 31 août 2011

ir. Paul OLIVIER
Président de la Commission de Certification

VII. ENREGISTREMENT EMAS 2011